

2021-2026

**Procès-verbal n° 6a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 13 décembre 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan (Vice-Président)

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.01 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (5): Mmes et MM. David Aebischer (Président), Fabienne Menétrey, Elisa Nobs, Elsa Piller et Francesco Ragusa.

Absent-e-s (3): Mme et MM. Stefania Boggian, Emmanuel Kilchenmann et Claude Schenker.

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et M. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

Le Vice-Président. Sehr geehrte Damen und Herren Gemeinderäte, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich freue mich sehr, Sie zur heutigen 5. ordentlichen Versammlung begrüßen zu dürfen.

Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, les représentants de la presse et le personnel technique, qui nous aidera à gérer cette séance.

Ich stelle fest, dass mit der Einladung vom 22. November 2021, welche auch die Traktandenliste enthalten hat, unsere Sitzung ordnungsgemäss einberufen worden ist.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Das ist nicht der Fall, die Traktandenliste ist somit genehmigt.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 5 de la séance du Conseil général du 11 octobre 2021;
3. Programme de législature 2021-2026 – Rapport annexé;
4. Examen du budget de fonctionnement 2022 de la Commune – Message n° 9;
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
5. Examen du budget des investissements 2022 de la Commune – Message n° 9;

I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2022 (catégorie II)

1.	300.5060.181	Renouvellement matériel informatique 2022	CHF	300'000
2.	401.5090.224	Achat nouveaux parcomètres 2022	CHF	150'000
3.	430.5010.096	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux-roues et TP 2022	CHF	200'000
4.	430.5090.184	Compartimentage quartier de Gambach	CHF	324'000
5.	430.5090.242	Vélo-station Gare secteur Sud	CHF	350'000
6.	520.5010.110	Entretien des chaussées et trottoirs 2022	CHF	1'100'000
7.	520.5010.115	Mise en conformité LHand des arrêts de bus 2022	CHF	1'750'000
8.	520.5030.100	Passage supérieur à l'avenue du Général-Guisan -E-	CHF	100'000
9.	520.5030.101	Dangers naturels: assainissement falaises 2022	CHF	300'000
10.	520.5030.166	Rénovation complète du mur du Gottéron -R-	CHF	100'000
11.	520.5060.191	Remplacement véhicules 2022	CHF	450'000
12.	530.5060.249	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2022	CHF	310'000
13.	530.5060.254	Remplacement camion poubelle 2022	CHF	800'000
14.	532.5032.051	Collecteurs évacuation des eaux 2022	CHF	1'500'000
15.	532.5032.062	STEP: étude renforcement des normes de rejet NH4 (Lac de Schiffenen)	CHF	120'000
16.	532.5032.063	STEP: remplacement d'installations 2022	CHF	776'000
17.	560.5060.248	Assainissement éclairage halogène métal 2022	CHF	300'000
18.	560.5290.042	Développement énergétique 2022	CHF	500'000
19.	611.5040.020	Joseph-Piller 7: transformation intérieure complément III (ascenseur et exigence AEAI)	CHF	350'000
20.	611.5040.021	Maison de Ville: transformation appartement concierge (soubassement)	CHF	300'000
21.	611.5040.159	Maison de justice: réfection enveloppe et combles -A-	CHF	124'000

22.	611.5090.191	Assainissements énergétiques: installations techniques 2022	CHF	200'000
23.	611.5090.211	Sécurité et normes incendies, électricité, sirènes et DI 2022	CHF	200'000
24.	611.5999.056	Fri Art: réfection fenêtres et aménagement combles -A-	CHF	124'000
25.	612.5040.013	CO Jolimont 1970: rénovation globale salles de classe et halle de gym -A/C-	CHF	606'000
26.	612.5040.016	Ecole du Schoenberg: rénovation globale bât. A-B-C -A-	CHF	174'000
27.	612.5040.023	Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -A-	CHF	124'000
28.	612.5040.025	Ecole Neuveville: réfection façades et toiture -A-	CHF	224'000
29.	612.5040.038	Ecole de la Vignettaz: transformation du bâtiment B - études compl. Standard bât. -E-	CHF	236'000
30.	612.5060.251	Ecole de l'Auge: réfection enveloppe et technique -A-	CHF	124'000
31.	615.5090.231	Abribus "kiosque Vignettaz"	CHF	100'000
32.	619.5060.250	Machines et équipements de base - 2022	CHF	210'620
33.	620.5010.139	Stationnement gare routière -E-	CHF	169'000
34.	620.5010.150	Réaménagement de la rue de l'Hôpital -E-	CHF	503'500
35.	620.5010.153	Route de l'Aurore -E-	CHF	108'500
36.	620.5030.162	Plan fontaines -E-	CHF	80'000
37.	620.5030.163	Restauration fontaines historiques -R-	CHF	200'000
38.	620.5030.164	Passerelle provisoire Bluefactory -R-	CHF	328'500
39.	620.5030.167	Réaménagement passage Cardinal -E-	CHF	447'500
40.	620.5030.168	Esplanade de la Poste - E -	CHF	278'500
41.	620.5040.181	Pont de Berne: études complémentaires -E-	CHF	50'000
42.	620.5040.184	Remparts VdF: travaux d'entretien et d'assainissement	CHF	604'000
43.	620.5290.054	Plan directeur mobilier urbain 2022 -R-	CHF	78'500
44.	620.5290.060	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2022 -E-	CHF	80'000
45.	620.5290.065	Stratégie urbaine post-PAL 2018:2022 -E-	CHF	160'000
46.	620.5290.077	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2022 -E-	CHF	160'000
47.	620.5290.078	PAL révision générale: mandat juriste oppositions au PAL	CHF	160'000
48.	621.5060.168	Remplacement véhicules 2022	CHF	220'000

49.	621.5060.252	Remplacement machines à essence par machines électriques -R-	CHF	190'000
50.	622.5030.165	Cimetière Saint-Léonard: création de surfaces pour de grandes concessions -R-	CHF	175'000
51.	622.5090.220	Cimetière: portiques: étude	CHF	50'000
52.	623.5090.286	Remplacement voile d'ombrage thermique de 4 serres -R-	CHF	75'000
53.	700.5060.183	Fibre optique FriNet 2022 + redondance	CHF	70'000
54.	700.5060.253	IN CIMP: machine de mise sous pli	CHF	85'000
55.	700.5200.029	ERP: renouvellement étape I	CHF	400'000
56.	911.5090.102	Guintzet: éclairages complémentaires terrains	CHF	200'000
57.	911.5090.179	Guintzet: stockage matériel container	CHF	50'000
58.	911.5090.253	Terrain de football: assainissement de l'éclairage 2022	CHF	140'000
59.	911.5090.287	Guintzet: arrosage automatique terrains n° 1 et n° 2	CHF	100'000
60.	913.5040.011	Patinoire 2: assainissement du réseau d'eau sanitaire - adapt. aux normes	CHF	100'000
61.	917.5040.039	Halle omnisports: étanchéité et sécurisation toiture	CHF	110'000
62.	917.5060.215	Halle omnisports: assainissement éclairage sportif	CHF	130'000
63.	917.5090.177	Halle omnisports: stores obscurcissants	CHF	100'000

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

6. Votes finals sur le budget 2022 de la Commune;

- a. Budget de fonctionnement
- b. Budget des investissements

7. Plan financier 2022-2026 - Rapport;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183 (2016-2021) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert·e·s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus **et** n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg;
11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 29 de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert·e·s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg;
 - n° 30 de Mmes Camille Goy (Vert·e·s) et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance;
 - n° 31 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois;
 - n° 32 de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal;
 - n° 33 de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert·e·s) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg;
 - n° 34 de MM. Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des contribuables des montants incitatifs "entretien vélo" visant à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en ville de Fribourg;
12. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponses aux questions:
 - n° 36 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à une éventuelle limitation de vitesse sur le tronçon routier séparant la patinoire du Stade universitaire Saint-Léonard;
 - n° 37 de Mme Camille Goy (Vert·e·s) relative à la problématique des sociétés sans substance qui seraient domiciliées sur le territoire communal;

- Nr. 38 von Hr. Mario Parpan (Mitte Links-CSP) bezüglich Online-Schalter für den Erwerb der Gewerbeparkkarten;
- n° 39 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'aménagement de la zone allant des Grand-Places à la Gare de Fribourg;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du Président

Le Vice-Président.

- A. M. David Aebischer, Président du Conseil général, ne peut malheureusement pas diriger les débats de cette séance pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons tout de bon et un rapide rétablissement. Conformément à l'article 20 alinéa 2 du règlement du Conseil général, il m'incombe donc, en tant que Vice-Président, d'assumer cette tâche.
- B. Le contexte pandémique dans lequel nous évoluons aujourd'hui implique que nous devons scrupuleusement respecter les directives édictées par la Préfecture de la Sarine. Vous les connaissez: désinfection des mains, respect de la distanciation sociale, port du masque durant toute la séance, sauf pour les prises de parole. Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale.
- C. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (vgl. oben).
- D. Nach der Demission von Herrn Francesco Ragusa, mit Wirkung auf den 31. Dezember 2021, wurde Frau Laura Zahnd vom Gemeinderat als gewählt erklärt. Die Vereidigung durch den Präfekten wird nächstens stattfinden. Je félicite Mme L. Zahnd pour son élection.
- E. Ich gratuliere ebenfalls allen Mitgliedern unseres Rates, die sich im Wahlkampf für die kantonalen Wahlen eingesetzt und engagiert haben. Einen besonderen Glückwunsch geht an unsere Präsidentin der Finanzkommission, Frau Lise-Marie Graden, zur Wahl ins Oberamt. Herzliche Gratulation! (Applaudissements).
- F. Nous avons également pris note de la démission du Conseil général de M. Julien Vuilleumier, avec effet au 31 décembre 2021. Les démarches auprès des viennent-ensuite sont en cours. Merci à lui pour son engagement et pour avoir présidé nos séances avec compétence en 2018-2019.
- G. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits,

requêtes, demandes, critiques, etc., sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers".

- H. Ich bitte Sie allfällige Postulate/Propositionen/Fragen bei unserem Sekretär, Hr. M. Maridor, zu hinterlegen.
- I. Je vous informe qu'une limitation du temps de parole conforme à l'article 55 RCG sera appliquée. Elle aura la teneur suivante:
- 5 minutes pour la discussion sur le programme de législature;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le budget de fonctionnement;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le budget d'investissements;
 - 5 minutes pour la discussion sur le Plan financier;
 - 2 minutes pour les discussions concernant des rubriques du budget;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 3 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour (sauf les rapports des Commissions financière et de l'édilité).
- J. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures. L'objectif de ce soir est de terminer l'examen de détail du budget de fonctionnement. La séance de demain soir commencera également à 19.00 heures.

2. **Approbation du procès-verbal n° 5 de la séance du Conseil général du 11 octobre 2021**

Le Vice-Président. Gibt es Bemerkungen zum Protokoll vom 11. Oktober 2021? Das ist nicht der Fall, das Protokoll ist somit genehmigt mit meinem besten Dank an seinen Verfasser, Hr. M. Maridor, sowie an seine Mitarbeiterinnen Frau I. Buntschu und Frau N. Marvardi-Bürgy.

3. **Programme de législature 2021-2026 – Rapport**

Steiert Thierry, Syndic. Il existe autant de manières de présenter un programme de législature qu'il existe de villes en Suisse. Pour la période 2021-2026, le Conseil communal a décidé de rendre la réalisation de cette feuille de route plus participative, en incluant notamment les Chef-fes de Services dans la définition des six objectifs arrêtés. En outre, il a décidé de mettre un accent particulier sur les principes du développement durable, en faisant appel à une société externe experte du domaine pour l'accompagner dans la démarche.

Comme vous pouvez le constater, le résultat se distingue des éditions précédentes qui contenaient davantage de textes. Cela dit, si le présent programme est à première vue plus succinct que son prédécesseur, il n'est en tout cas pas moins ambitieux, bien au contraire. Derrière les six objectifs se cache une réflexion profonde menée au cours des derniers mois et dans un cadre inédit, intégrant les 17 objectifs du développement durable et leurs 169 cibles qui forment la clé de voute de l'agenda 2030.

Objectif n° 1, le Service public, où le Conseil communal entend développer les prestations à la population dans un esprit encore plus participatif et en répondant aux principes du développement durable. Un accès plus facile aux prestations communales sera assuré tant en ce qui concerne les guichets physiques que virtuels.

Ensuite, en favorisant l'intégration sociale et la diversité, un objectif qui se traduit notamment par le développement d'une politique de quartiers et par une prise en compte plus marquée du bilinguisme dans notre cité. Im Sinne der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen, die die Schweiz im Jahre 1998 ratifiziert hat, bedeutet dies unter anderem die Erleichterung des Gebrauchs der Minderheitensprache in Wort und Schrift im öffentlichen Leben und im privaten Bereich sowie die Ermutigung zu einem solchen Gebrauch. Der Gemeinderat hat bereits in der vergangenen Legislatur mehrere Massnahmen getroffen: so werden nunmehr zahlreiche offizielle Unterlagen und alle Pressemitteilungen auf Deutsch übersetzt, das Mitteilungsblatt 1700 enthält zahlreiche deutschsprachige Artikel und die Webseite sowie die Inhalte auf den sozialen Netzwerken sind durchgehend zweisprachig angeboten. Neu werden wir im kommenden Jahr die Kommission für Zweisprachigkeit ins Leben rufen, um dieser Thematik einen institutionellen Rahmen zu bieten.

Le changement climatique avec ses incidences sur notre environnement constitue un des défis principaux des prochaines années. C'est pourquoi le Conseil communal met un accent fort sur les mesures en lien avec l'objectif n° 3, à savoir "devenir exemplaire en matière environnementale et énergétique". Déjà titulaire du label Gold de Cité de l'énergie, la Ville de Fribourg mettra tout en œuvre pour réduire les émissions de CO₂, promouvoir la biodiversité, lutter contre les pollutions sous toutes ses formes, et préserver son patrimoine naturel.

L'objectif n° 4 vise le développement urbain harmonieux, en offrant davantage d'espaces publics conviviaux et en faisant la part belle à la végétation. C'est aussi dans cet esprit de développement harmonieux que le Conseil communal veut faire avancer les grands projets que sont la requalification du quartier du Bourg et du secteur de la Gare, le projet de piscine olympique couverte sur le site de Saint-Léonard et la revitalisation de la Sarine. L'élaboration d'une stratégie de politique du logement s'inscrit également dans ce contexte, afin d'offrir des logements -et notamment des logements abordables- à toutes les catégories sociales. Zur Stadtentwicklung gehört auch die Fortsetzung unserer Mobilitätspolitik, die den Menschen in den Mittelpunkt stellt und entsprechend konsequent die Entwicklung des Velonetzes und der Fussgängerzonen sowie die Begrenzung der Geschwindigkeit auf 30 km/h auf den meisten Strassen unserer Stadt vorsieht. Dabei geht es nicht um eine Verteufelung des Autoverkehrs, sondern um eine ausgewogenere Nutzung des öffentlichen Raums unter den verschiedenen Benutzerkategorien, unter Berücksichtigung der Topographie und der Raumverhältnisse in unserer geschützten Altstadt.

Dans le 5^{ème} objectif, la Ville de Fribourg veut se positionner en valorisant ses atouts spécifiques et en renforçant son tissu économique local. Il s'agit notamment de créer un environnement favorable à l'accueil et au maintien d'emplois diversifiés et innovants. Cet environnement comporte entre autres la mise à disposition de structures d'accueil attractives et d'autres éléments contribuant à la qualité de vie – des arguments qui pèsent leur poids lorsqu'une entreprise songe à s'installer dans une ville. Dans ce contexte, la Ville de Fribourg souhaite aussi poursuivre son engagement dans le projet de blueFACTORY, qui est un des sites d'innovations les mieux placés de tout notre pays et dont le développement va -enfin direz-vous- s'accélérer tout prochainement avec la construction du bâtiment B et du Smart Living Building de l'EPFL.

6^{ème} et dernier objectif, le rayonnement de notre ville, sa promotion au niveau national et au-delà, par une stratégie de marketing urbain et la valorisation de ses atouts propres: son identité de ville de formation, car la proportion d'étudiants par rapport à la population fait de Fribourg la seule véritable ville universitaire de notre pays, sans oublier les Hautes écoles et les Ecoles professionnelles. Ensuite, son patrimoine historique, sa richesse culturelle et sportive, und die Zweisprachigkeit mit der Brückenfunktion zwischen den beiden grossen Sprachgemeinschaften unseres Landes. Der Gemeinderat möchte die Stadt Freiburg bekannter machen und ihr damit eine bessere Sichtbarkeit auf nationaler Ebene und darüber hinaus geben. Freiburg soll mehr sein als ein Geheimtipp für Liebhaberinnen und Liebhaber, das Potential hierfür ist vorhanden, wir möchten es besser nutzen.

Certaines personnes ont constaté l'absence de toute tentative de relancer un projet de fusion au cours des cinq prochaines années. A ce titre, le Conseil communal ne ferme pas la porte à d'éventuels nouveaux projets qui pourraient voir le jour. Compte tenu du résultat du vote consultatif du 26 septembre dernier ainsi que des expériences vécues durant les trois dernières législatures, il n'entend toutefois pas reprendre l'initiative, préférant se concentrer sur le développement de la ville et sur l'avancement des grands projets qui solliciteront déjà les forces de travail de manière conséquente. Nous continuerons naturellement d'entretenir les relations intercommunales dans un esprit constructif, notamment dans le cadre de l'Agglomération qui devra prendre la forme d'une association intercommunale avant la fin de la présente législature.

Mit dem vorliegenden Legislaturprogramm will der Gemeinderat eine ambitionierte, aber keine utopische Projektion der kommenden 5 bzw. 4 ½ Jahre für unsere Stadt präsentieren. Manch einer wird bedauern, dass der eine oder andere Punkt nicht aufgeführt ist, doch ein Legislaturprogramm erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit, es soll vielmehr die Richtung aufzeigen, in welche sich unsere Stadt entwickeln soll. Manche Dinge werden im Verlauf hinzukommen, andere vielleicht in den Hintergrund treten. Wichtig ist aber die Grundrichtung, dies im Sinne der nachhaltigen Entwicklung. Dans ce sens, nous vous prions de prendre acte de ce programme de législature qui marque un pas important pour notre ville, un pas vers un avenir plus durable et un environnement respectueux de l'être humain.

Le Vice-Président. Ich erinnere sie daran, dass - wie Hr. T. Steiert bereits erwähnt hat - wir das Legislaturprogramm zur Kenntnis nehmen und nicht darüber abstimmen.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention du programme de législature présenté par le Conseil communal pour la période 2021-2026.

Le groupe Le Centre/PVL a relevé l'absence ou le manque de développement de thématiques qui lui semblent prioritaires telles que la mobilité et les transports publics, la cohésion intergénérationnelle, la sécurité et le développement du tissu économique de la Commune. De plus, lors d'une session telle que celle de ce soir, le groupe aurait aimé voir l'extension de la notion de durabilité aux finances de la Commune dans le programme de législature.

Le groupe Le Centre/PVL souligne l'effort de vulgarisation et d'accessibilité. Simple et intelligible, ce programme permet aux habitant·e·s de la commune de s'intéresser à ce qui y est fait. La présentation du document en français et en allemand est également à saluer. Cependant, un format plus complet et détaillé aurait pu être adressé aux Conseillers·lères généraux·ales de la Commune.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Goy Camille (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance avec une grande attention du programme de législature et remercie le Conseil communal ainsi que l'Administration de la Ville de Fribourg pour ce travail.

Nous nous réjouissons de lire que les objectifs fixés par le Conseil communal visent la durabilité et ont pour but de transmettre aux générations futures un héritage "viable, vivable et équitable", et nous saluons la rédaction du document en langage inclusif. Nous apprécions particulièrement l'annonce de divers projets visant à lutter contre les changements climatiques, adapter le développement urbain aux enjeux environnementaux et prendre en compte les différents besoins de la population dans le fonctionnement et les actions de la ville.

Nous nous réjouissons également que les notions d'intégration et de participation, qui sont essentiels au renforcement de la démocratie et au développement d'une ville inclusive, fassent partie des objectifs du Conseil communal. A ce propos, nous souhaiterions souligner que la vie associative, la vie culturelle et la vie sportive sont des vecteurs indispensables pour atteindre ces buts et qu'il importe non seulement de les soutenir mais également de les encourager de manière proactive.

De "Fribourg, naturellement" il y a cinq ans, nous passons désormais à "Fribourg, tout simplement". Et il est vrai que le document proposé, bien qu'ayant l'avantage d'être de présentation agréable et accessible, nous laisse parfois une impression de simplicité manquant de substance et d'éléments développés. Le très bref contenu de ce programme de législature reste en effet assez vague, pouvant prêter à des interprétations diverses et variées, sans permettre une projection claire dans les cinq ans à venir. Les défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face exigent ambition et courage et nous aurions souhaité voir figurer dans ce programme des positions plus fermes.

Tout en reconnaissant que le propre d'un programme de législature est de présenter des lignes directrices, nous espérons que ces lignes -pour l'instant un peu maigres et floues- deviendront à la fois plus nettes et plus fournies d'ici au bilan de mi-législature et se transformeront en positions claires et en actions fortes. Dans cette optique, nous nous réjouissons que la définition d'indicateurs permettant de suivre l'avancement des projets et des mesures soit annoncée dans

l'avant-propos du programme, et espérons que ces indicateurs serviront également aux rapports annuels de gestion.

Enfin, nous souhaitons plein succès au Conseil communal dans la concrétisation de ses projets, et nous réjouissons de suivre avec attention leurs développements.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce nouveau programme de législature et a été très surpris par le manque de matière dans ce programme qui est, comment dire, pas très ambitieux und nichts aussagend.

En une législature, le programme a perdu bien quelques thèmes et bien quelques mots, passant de presque 5'000 mots à plus que 1'500. De plus, et pour rendre la lecture plus facile, il aurait été plus simple d'intégrer les thèmes et les objectifs dans le sommaire. Un travail un peu vite fait et bâclé, quel dommage!

Le groupe libéral-radical souligne l'effort qui a été entrepris par le Conseil communal pour publier une brochure bilingue en un seul document, ce qui démontre une volonté d'intégrer le bilinguisme au sein de l'Administration communale et dans la communication officielle aux habitants. Cependant, nous restons sceptiques sur le fait d'avoir demandé une expertise d'une société spécialisée du développement durable pour un document si simple qui plus est dans une entreprise basée à Bienne, hors du canton.

Dans les avant-propos nous pouvons lire que les objectifs ont été fixés sur les piliers du développement durable: les aspects écologiques, sociétaux et économiques. Malheureusement, le groupe libéral-radical de la ville n'est pas du tout rassuré sur le volet économique avec un Plan financier qui n'est absolument pas durable.

Pour en revenir au programme, notre groupe a apprécié l'évocation des sujets suivants:

- faciliter la vie des entreprises et des associations;
- renforcer les prestations aux guichets (physiques et virtuels);
- le soutien aux associations culturelles et sociales comme aux clubs sportifs;
- vivre le bilinguisme;
- l'extension des terrasses;
- le transport multimodal;
- la conciliation harmonieuse entre vie professionnelle et vie privée.

De manière générale, notre groupe pense que les thèmes de la législature reflètent bien les enjeux et les défis de la prochaine législature et même au-delà. Nous espérons que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour rendre la ville attractive car, depuis le début de la précédente législature, la ville a perdu près de 1'300 habitants. Cette situation est critique, très critique.

Notre groupe a étudié avec attention ce nouveau programme et autant dire que nous n'en sommes pas satisfaits. Freiburg. Ganz. Einfach. Vielleicht: Freiburg. Zu einfach. Le premier objectif ne peut être qualifié d'objectif en soi, car il s'agit bien de la mission principale de la ville

et non pas d'un objectif. Concernant les objectifs, nous ne pouvons pas nous prononcer au vu du manque considérable d'informations pour réellement parler d'une stratégie ou même d'objectifs. Il n'y a en effet rien de smart dans ce programme. Les objectifs ne sont ni spécifiques, ni mesurables, éventuellement acceptables, réalistes si le reste des points était défini, et peut-être que nous aurions pu nous prononcer si les objectifs étaient temporellement définis. Jedoch hat unsere Gruppe das Legislaturprogramm aufmerksam durchgelesen und fragt sich "wie"? Oui, comment le Conseil communal souhaite-t-il réaliser ces projets? Les exemples de mesures ne sont pas très explicites, ni même très définis. Ja, wir sind das Legislaturprogramm durchgegangen und wundern uns sehr, dass wir gar nichts über die Fusion oder gar nichts über Bluefactory lesen können. Auch wenn seit dem 26. September 2021 das Projekt der Fusion nicht mehr auf der Tagesordnung steht, sind wir überzeugt, dass mittel- oder langfristig das als Ziel bestehen muss. Oui, à cet objectif si fortement martelé dans le dernier programme de législature, rien n'y fait allusion. Même les collaborations intercommunales ne sont plus mentionnées. Auch Bluefactory wird nicht mehr erwähnt. Wie sieht denn die Vision des Gemeinderates bezüglich Bluefactory aus? Bien que nous souhaiterions toutes et tous l'oublier, le covid-19 et ses conséquences n'ont pas non plus été évoqués et ces dernières sont bien réelles.

Pour terminer, dans les avant-propos, nous pouvons lire que ce programme de législature est une déclaration d'intention. Tout cela résume bien, il n'y a rien de liant, rien de concret. Nous espérons vivement que le Conseil communal a travaillé sur un document plus complet et surtout plus concret. Nous espérons que le Conseil général pourra bénéficier d'une version plus complète elle aussi. Ce soir, nous prenons acte de ce document, mais nous nous demandons quelle est la vision de la Ville et où va-t-elle?

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je vais encore enfoncer un peu le clou, si vous me le permettez. M. le Syndic vient de nous dire qu'il y a autant de façons de présenter un programme de législature qu'il y a de villes en Suisse. Je le crois tout à fait volontiers, mais j'ai quand même la furieuse impression que ce programme, tel qu'il a été présenté, est un peu le service minimum dans un style ouvertement marketing. Je me croyais presque en train de lire un prospectus de campagne électorale d'un de nos partis avec seulement quelques objectifs très généraux, très globaux et très vagues, quelques listes. Normalement, dans une bonne gestion de projets, chaque objectif général doit être décliné, développé en une série d'objectifs spécifiques. Chaque objectif spécifique doit se décliner, lui aussi, en une série d'activités. Chacune de ces activités et chaque objectif spécifique doit être accompagné d'indicateurs permettant d'en vérifier les résultats dans un délai donné. Qu'en est-il, de tout cela? Vraiment pas grand-chose, à part quelques grandes idées générales. On ne peut donc vraiment pas appeler cela un programme de législature face à un Conseil général qui, je le rappelle, est quand même formé d'élus du peuple et qui passe une vingtaine de ses soirées par année à discuter en long et en large de tous les détails de la couleur des porte-manteaux ou de la peinture des toilettes. On aurait pu quand même faire l'effort d'avoir quelque chose d'un peu plus conséquent, peut-être pas comme cela s'est fait les dernières fois où c'était peut-être un peu touffu, voire un petit peu trop long. Nous sommes quand même en droit d'attendre quelque chose d'un petit peu plus solide et plus détaillé, avec matière à faire un bilan. On a plusieurs fois dit dans cette salle que le bilan de législature n'était pas un bilan précisément ou que le rapport de gestion n'est pas un bilan. Ce n'est pas un rapport de gestion, c'est simplement un rapport des activités. Il faut donc vraiment

aller plus loin et si on veut faire vraiment de la gestion, il faut aussi faire un vrai bilan et un vrai programme. On ne peut faire un bon bilan que si on a un bon programme. Il me semble que les Conseillers généraux étaient en droit d'en attendre un peu plus.

Rapport du groupe socialiste

Dietrich Benoît (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec plaisir et satisfaction du programme de législature 2021-2026 du Conseil communal. Nous avons tout particulièrement apprécié cette forme plus participative, synthétisée et attrayante. Certains d'entre nous ont même d'ailleurs émis le souhait que ce document soit diffusé de manière plus large auprès des habitant·e·s de la ville.

Nous nous réjouissons aussi de voir des objectifs de projets concrets, comme la piscine, la place de la Gare ou encore la revitalisation de la Sarine, figurer dans ces listes et attendons avec impatience de voir leurs développements.

Au point n° 4, nous avons apprécié y voir la politique de logements et fondons de l'espoir notamment en ce qui concerne des loyers abordables pour les familles.

Un rapport synthétique signifie aussi un choix précis sur les phrases et les mots utilisés et cela nous amène à plusieurs commentaires. Par exemple au point n° 3, bien que les différents objectifs environnementaux et énergétiques soient de qualité, "Établir un plan climat" ne nous paraît pas suffisant, "Développer ou réaliser un plan climat" nous aurait paru plus adéquat.

Au point n° 5, nous pensons aussi que les structures d'accueil doivent être accessibles avant d'être attractives. Les accueils extrascolaires coûtent encore trop cher et l'accès aux places de crèche s'avère toujours difficile. Bien conscients que le Conseil communal partage ce constat, nous aurions aimé que la correction de ces problématiques figure parmi les objectifs.

Également sur cette page, les écoles professionnelles mériteraient d'être incluses dans les partenariats à renforcer.

Finalement, l'objectif d'utiliser un langage simple a plu, mais cela aurait encore plus séduit s'il avait été appliqué dès la parution de ce programme, notamment sur des expressions telles que "Renforcer l'action sociale dans un esprit de transversalité".

Le groupe socialiste est enthousiasme devant ces objectifs et est certain qu'ils vont dans l'intérêt de la population afin d'avoir une ville plus solidaire et plus durable.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). Le groupe UDC a analysé attentivement le programme de législature 2021-2026, divisé en six objectifs. Nous trouvons que les exemples de mesures auraient mérité d'être un peu plus développés et que ce programme est un peu maigre.

Objectif n° 1. Il est certes louable de vouloir développer le service public, mais malheureusement, on remarque que ce n'est pas le cas. Les avis de la population ne sont

toujours pas pris en compte et on ne peut pas dire que les décisions, ainsi que la communication soient très transparentes.

Le dernier exemple en date est la mise à l'enquête du quartier FriGlâne pendant les vacances d'été de cette année, sans informer le voisinage et sans même consulter la Commission d'aménagement, suite à de nombreuses modifications, notamment de la hauteur des bâtiments. Nous soulignons donc le fait que le Conseil communal a appris de ses erreurs et qu'il va faire en sorte de s'améliorer.

Objectif n° 2. On revient toujours avec le bilinguisme, mais malheureusement celui-ci n'est jamais appliqué. La preuve est que nos cartes de Conseiller généraux sont uniquement en français. N'est-il pas plus simple de commencer par de petites choses que de faire de gros concepts jamais mis en œuvre?

Objectif n° 3. L'environnement et l'énergie sont des points essentiels pour notre avenir et nous sommes ravis d'apprendre que le Conseil communal en a fait l'un de ses objectifs. N'oublions pas que le groupe UDC était le premier groupe à se battre pour que la ville mette des panneaux solaires sur les toitures de ses bâtiments. Toutefois, nous remarquons que de nombreuses questions énergétiques relèvent de la compétence cantonale et qu'il n'est pas judicieux d'effectuer le travail à double. Notre canton est déjà l'un des cantons les plus exigeants en matière énergétique.

Objectif n° 4. Nous espérons que la réalisation de tous ces projets se fera avec la population. La limitation de la vitesse à 30 km/h va certes améliorer la sécurité routière, mais cela va également ralentir les bus TPF et diminuer leur attractivité. Pour ce genre d'aménagement majeur, ne serait-il pas judicieux de demander l'avis de la population? Rien n'empêche au Conseil communal de faire des votations consultatives puisque le législatif n'a pas de compétence en matière d'aménagement.

Objectif n° 5. La formation est la richesse de la Suisse et de Fribourg, nous sommes contents que cela soit un des objectifs. Toutefois, nous remarquons que la mise en zone 30 km/h ne va pas forcément favoriser l'économie de la ville.

Objectif n° 6. Nous pensons que cela n'est pas du tout nécessaire. Suite au refus de la fusion, ce n'est pas à la Ville de prendre ce rôle, mais bien à l'Agglomération. Nous ne pouvons pas assumer toutes les charges.

Enfin, pour terminer, nous remarquons que la coordination du programme de législature a été assurée par une entreprise située à Bienne. Cela n'est pas cohérent avec l'objectif n° 5 et le développement de l'économie de la ville. Est-ce qu'il n'y a pas d'entreprises capables de le faire en ville de Fribourg?

Rugo Claudio (PA). Première phrase, première erreur: "Avec ses quelques 40'000 habitantes et habitants ...". C'est le propre Service qui dénombre 37'953 habitants à Fribourg. On peut arrondir à 38'000, mais pas à 40'000. On doit parler de chiffres et le premier qui est cité, à la page 7, est faux. Quand on lit, à la page 9, qu'il faut donner la parole aux habitant·e·s par le biais des quartiers, c'est une relique du projet avorté du Grand Fribourg, qui restera un moyen, voire même un petit Fribourg. A la page 11: "Proposer une alimentation saine ...", pourquoi pas. C'est

un thème qui a été apporté par l'ancienne Conseillère communale, Mme Antoinette de Weck. Par contre, "... une alimentation écologique", là je me pose des questions. L'écologie, je crois que c'est un mot qui devait être dans une autre phrase. Justement, à la page 13, "Mettre en œuvre le plan de limitation de la vitesse à 30 km/h", c'est un déni démocratique. Ce n'est pas au Conseil communal de décréter la limitation de vitesse à 30 km/h. C'est aux partis, et en particulier au Conseil général, de prendre des grandes options comme celle-ci. Cela a un coût car il faut changer tous les panneaux, etc. Il faut le faire une fois et ne pas faire comme la piste cyclable: on la peint, on la dépeint et on la repeint. Ce sont des frais et ils ne sont pas écologiques. Cela ne correspond pas à l'objectif de durabilité. Pour terminer, la Ville se fait une petite gloriole, à la page 15. Je vous rappelle les contrats à durée déterminée des professeurs. C'est une honte d'avoir des contrats de ce type en ville de Fribourg.

Cette ville de Fribourg est une ville dortoir sans auberge de jeunesse. La première fois que j'ai lu un programme de législature, on nous disait que l'on aurait 70'000 habitants, et ce n'est pas le cas. On nous disait que l'on ferait le Bourg, le parking en haut de la Route-Neuve et la Gare. Cela fait trois projets qui n'ont pas été réalisés alors qu'ils avaient été promis et votés. Ils sont bloqués comme toutes les choses.

Pour terminer, je vais quand même vous relever des aberrations. En ville de Fribourg, on enlève des places de parc un peu partout, sauf où cela nous arrange. La Ville de Fribourg loue le café des Arcades, je crois 10'000 francs/mois à-peu-près. Elle pourrait enlever ces quelques vingtaines de places, mais a commencé par y mettre des voitures Mobility. Là, justement dans ce parking, la Ville de Fribourg pourrait donner l'exemple: enlever ses propres places de parc ou cela l'arrange mais pas où elle est pénalisée. Mais non, elle va les enlever ailleurs. Je continuerai sur les aberrations du Conseil communal dans la soirée.

Steiert Thierry, Syndic. Très brièvement, je vais rebondir sur un ou deux points sachant que nous avons un ordre du jour chargé et que le budget constitue l'objet principal de nos deux soirées.

Concernant le volume du programme de législature, je l'ai dit tout à l'heure, nous nous attendions bien sûr à des remarques, surtout par rapport aux éditions précédentes. C'est la raison pour laquelle j'ai aussi insisté pour expliquer la méthodologie qu'il y a derrière l'élaboration de ce programme de législature. Celles et ceux qui savent lire entre les lignes, et qui ont entendu ce que j'ai dit tout à l'heure, comprendront que derrière ces quelques mesures énumérées ici et ces quelques objectifs qui souhaitent justement s'inscrire dans un esprit de vulgarisation, et qui veulent faire envie de lire, se cachent de nombreuses heures de travail. Pour répondre à Mme O. Gex qui parle d'un travail vite fait et bâclé, sa remarque est assez surprenante si on imagine que pour l'élaboration des programmes de législature précédents nous avons toujours consacré une demi à une journée entière. Le Conseil communal prenait une journée en début de législature et ensuite tout ceci était traduit dans un programme. Cette fois, nous avons eu pas moins de quatre séances de plus d'une demi-journée chacune, dont deux avec l'ensemble des Chefs de Service. On s'inscrit donc dans un travail beaucoup plus conséquent. Appeler cela du travail vite fait, bâclé, m'entraîne à penser que le travail qui se trouve derrière cette publication n'est pas tout à fait compris par le groupe libéral-radical.

Finalement, pour rebondir sur ce que nous a dit tout à l'heure M. C. Rugo, je vous cite tout simplement la page 5 de la dernière édition du "1700": "La population légale de la Ville de

Fribourg était de 37'564 habitants, la population en séjour était de 2'867 habitants (+98 par rapport au mois précédent)". Le chiffre de la population totale était donc, au 31 octobre de cette année, de 40'431 habitants.

Le Vice-Président. Merci pour cette précision.

Der Generalrat nimmt mit diesen Bemerkungen Kenntnis vom Legislaturprogramm 2021-2026.

4. Examen du budget de fonctionnement 2022 de la Commune – Message n° 9

Le Vice-Président. Pour la bonne compréhension de la structure des débats de cette séance, puisque pour certains d'entre nous, il s'agit du premier examen du budget, je vous explique la manière dont nous allons procéder. Nous commencerons au point 4 par la discussion générale sur le budget de fonctionnement. Le Conseil communal présentera son Message, suivi par le rapport de la Commission financière puis les rapports des groupes, ensuite tous les parlementaires pourront se prononcer sur le Message. Après cela, le Conseil communal reviendra sur vos remarques. Nous clôturerons ensuite la discussion générale sur le budget de fonctionnement ou procéderons à un vote sur les éventuelles propositions de renvoi.

L'expérience a montré que le Directeur des Finances, la Présidente de la Commission financière et les représentant·e·s des groupes avaient tendance à déjà s'exprimer au sujet du budget des investissements au moment de la discussion générale sur le budget de fonctionnement. Cette pratique est admise, même s'il est prévu que la discussion générale au sujet du budget des investissements soit ouverte au point 7 de l'ordre du jour. Je demande juste aux rapporteurs de groupes de signaler s'ils s'expriment directement au sujet des deux budgets – à ce moment-là, ils auront 10 minutes à disposition – ou s'ils désirent intervenir à deux reprises, soit 5 minutes maximum pour chaque intervention.

A la suite de la discussion générale, nous passerons directement à l'examen de détail du budget de fonctionnement en passant en revue le budget de chaque service, celui de l'Agglomération et le budget par natures. Il n'y aura pas de vote final à ce stade.

Nous enchaînerons avec le point 5 de l'ordre du jour, soit l'examen du budget des investissements, au travers d'une discussion générale, puis par l'examen de détail des investissements de catégorie I, II et III.

C'est seulement à ce moment-là que nous procéderons aux votes finaux sur le budget 2022 de la Commune au point 6 de l'ordre du jour.

Enfin, au point 7 de l'ordre du jour, nous prendrons acte du Plan financier à la suite d'une discussion générale. Les autres points inscrits à l'ordre du jour n'appellent pas de commentaire particulier.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 de notre règlement, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour le budget. Il ne peut dès lors pas y avoir de propositions de non entrée en matière. Une demande de renvoi reste toutefois possible.

Discussion générale

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le budget 2022. Au préalable, il tient à remercier le Service des communes pour ses précieux conseils, la Commission financière pour les riches débats, le Services des finances pour l'énorme travail accompli ainsi que tous les Services de la ville pour la qualité de leur collaboration. Des remerciements particuliers vont à Mme Lise-Marie Graden pour son travail à la Présidence de la Commission financière durant plusieurs années, en lui souhaitant le meilleur dans sa future fonction.

Sans surprise, le budget 2022 est teinté par la crise sanitaire dont nous subissons actuellement la 5^{ème} vague. Malgré ces incertitudes notamment liées aux recettes fiscales, à l'évolution du taux de chômage et à un éventuel impact sur l'aide sociale, par exemple, le Conseil communal s'est orienté vers une année la plus normale possible, même si certains secteurs restent encore très touchés. Pour rappel, le Conseil communal a réservé, en 2020, 3 millions de francs d'aides covid-19 et, en 2021, 1.5 million de francs. Si rien n'est prévu au budget 2022 il est toutefois possible que de nouveaux soutiens soient engagés l'an prochain au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous tiendrons la Commission financière au courant.

Voici donc les éléments les plus importants du budget 2022. Vous me permettrez directement de faire l'entrée en matière sur le budget de fonctionnement et des investissements.

1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 285'225'798.08 francs (+11.3 millions de francs ou +4% par rapport au budget 2021), celui des revenus de 282'138'975.58 francs. Le budget 2022 présente un excédent de charges de 3'086'822.50 francs soit +1.2% du total des charges.

Si l'on regarde le résultat du budget 2022 de manière plus approfondie, il est à constater que:

- Le résultat avant amortissements et réserves volontaires est un excédent de revenus de 3.6 millions de francs en incluant une augmentation de 11.8 millions de francs de charges liées et de charges du personnel.
- Les amortissements se montent à 17.0 millions de francs (-1.5 million de francs par rapport au budget 2021 ou -8%), dont une différence de réévaluation du patrimoine administratif, ce qui permet une dissolution de la réserve de réévaluation créée simultanément à la réévaluation elle-même.
- Le prélèvement sur la provision PF17 est de 6 millions de francs et qui une réserve de 4.3 millions de francs consacrée à la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, maintenant adoptée par le peuple, a été dissoute, ce qui amène un excédent de charges de 3.1 millions de francs. A noter que le prélèvement sur la provision PF17 est une

recommandation de l'organe de révision et de la Commission financière. Aucune mise en provision volontaire n'a été faite au budget 2022.

Certains autres revenus et certaines autres charges ont un impact marquant sur le budget 2022.

- Les revenus fiscaux augmentent de 4.0 millions de francs, en majeure partie en raison de la diminution des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (+3.6 millions de francs) et sur la capital (+1.4 million de francs), la plupart des entreprises contactées traversant plutôt bien la crise sanitaire. Concernant les personnes physiques, l'impôt à la source diminue suite à un changement légal et se retrouve partiellement compensé dans les impôts sur le revenu des personnes physiques puisqu'il y a des déductions possibles plus importantes pour ces nouvelles taxations. A noter une baisse de l'impôt sur la fortune due au départ de contribuables, risque connu qui s'est maintenant réalisé.
- Les charges de personnel augmentent de 2.7 millions de francs (+4% par rapport au budget 2021). Ceci s'explique par la progression salariale usuelle par paliers pour 0.6 million de francs, aux gains de mutation pour -0.3 million de francs et à une augmentation nette réelle de 2.4 millions de francs en termes d'effectifs, dont une partie est ou sera financée ou activée au travers des investissements. L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) étant toujours en dessous de l'indice 100 de 2012, les salaires n'ont ainsi pas été augmentés.
- Les charges de transfert augmentent en tout de 9.1 millions de francs, dont 6.8 millions de francs sont des charges liées institutionnelles. On peut citer par exemple la péréquation des ressources +3.1 millions de francs, les charges du Réseau Santé de la Sarine +0.8 million de francs et les charges de l'Agglomération +1.1 million de francs. A noter que les autres charges, par exemple celles des autres charges d'exploitation, diminuent de 0.6 million de francs.

De manière générale, par nature, la part des revenus fiscaux diminue de 3 points à 68% du total de revenus par rapport au budget 2021. Par contre, la proportion des prélèvements sur provisions augmente de 4 points à 5%. Du côté des charges, l'augmentation de 11.3 millions de francs se fait dans les charges du personnel et les charges de transfert dans la même proportion, ce qui maintient à 28% le pourcentage de charges du personnel par rapport au total des charges par nature.

2. Budget des investissements

Le total des investissements du budget 2022 se monte à 137'424'780 francs (-6.3 millions de francs ou -4.4% par rapport au budget précédent). Cette diminution est avant tout due à la priorisation des investissements sur les années postérieures, au retard de procédures en cours et à la suppression de certains autres de moindre importance. La volonté du Conseil communal est en effet de réaliser prioritairement des projets stratégiques en ville de Fribourg, notamment par la prise en considération à futur de la piscine de 50m. Cette intensité d'investissement constitue un des soucis majeurs des finances communales avec un impact sur le compte de fonctionnement qui va augmenter de près de 5 millions de francs en cinq ans par rapport à la prévision 2021. Il faut cependant noter que la moyenne des investissements effectifs des cinq

dernières années est de 31.7 millions de francs mais les délais des investissements de l'Agglomération sont impératifs pour pouvoir toucher les subventions fédérales et leurs termes approchent grandement.

Selon les catégories, les investissements sont répartis de la manière suivante:

- **Catégorie I – 77.7 millions de francs déjà votés**, ce montant étant à titre indicatif puisque le Conseil général s'est déjà prononcé sur ces objets.
- **Catégorie II – Investissements à voter au budget (catégorie II): 18.1 millions de francs**, dont 9.3 millions de francs pour les espaces publics, 3.5 millions de francs pour la gestion des déchets et la STEP, 1.0 million de francs pour la mobilité et les véhicules, 1.0 million de francs pour le développement durable et l'énergie, 1.5 million de francs pour les bâtiments scolaires et les écoles, 0.9 million de francs pour l'informatique, 0.9 million de francs pour les équipements sportifs.
- **Catégorie III – 41.6 millions de francs** viendront dans le courant de l'année avec un Message au Conseil général. Ils concernent notamment des projets de réaménagement dans le Bourg et en Vieille-Ville pour, au total, 20 millions de francs: 7 millions de francs pour la décharge de Châtillon, 6.4 millions de francs pour les voies vertes et 5.2 millions de francs pour un achat PFA (politique foncière active). Trois de ces projets sont issus de projets d'Agglomération pour un total de 12.5 millions de francs.

Les investissements en catégories II et III sont bruts, donc hors subventions.

La discussion de détail se fera lors de l'examen des investissements.

3. Indicateurs

Enfin, il est important de noter l'évolution de quelques indicateurs, pour certains nouveaux selon le MCH2:

- Les activités d'investissement demanderont un flux de trésorerie (FTI) de 80.6 millions de francs et les activités de placement (FTP) 97.0 millions de francs.
- Le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO) va atteindre -0.3 million de francs, ce qui est un niveau exceptionnellement bas. En d'autres termes, la commune va devoir s'endetter de 300'000 francs pour financer son activité, ce qui est un mauvais résultat. Cet indice devrait toujours être positif et pourrait cacher un déficit structurel. Dans le cas du budget 2022, il faut le nuancer puisque les deux années suivantes sont de nouveau positives. Les charges du personnel, les charges liées et les amortissements sont tout particulièrement à surveiller sachant que la commune n'a que peu de leviers sur les recettes.
- L'endettement net se montra, quant à lui, à 347 millions de francs. La dette nette par habitant s'élèvera à 8'497 francs (+2'200 francs par rapport au budget précédent) et le taux d'endettement sera à 95.2 %, la moitié du plafond autorisé par la LFCo.

En résumé, les finances de la commune sont saines en dépit d'un résultat négatif prévu en 2022. Cependant, plusieurs points de grande vigilance doivent être remarqués, et ceci principalement du côté de l'augmentation des charges. En effet, les charges générales doivent stopper leur augmentation, principalement du côté des charges du personnel sachant que les risques relatifs aux charges liées de l'Etat (péréquation), du Réseau Santé de la Sarine, incluant dès 2023 les pompiers, de l'Agglomération ainsi qu'aux amortissements vont continuer de prendre l'ascenseur. Même si les recettes fiscales continuent probablement leur progression, les charges augmentent en 2022 plus rapidement, ce qui est mauvais signe. La commune va par ailleurs, dès janvier, entreprendre des analyses poussées dans ce sens en vue de la préparation du prochain budget.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Afin de répondre aux exigences de la loi sur les finances communales, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi au fil du mois de novembre en s'appuyant sur le Message du Conseil communal n° 9 du 2 novembre 2021 sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les membres du Conseil communal et leurs Chef-fes de Service.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour les documents qui lui ont été transmis, ainsi que pour les explications particulières qui lui ont été données par le Chef du Service des finances relatives à la réévaluation du patrimoine de la Commune en lien avec le passage au plan comptable MCH2 et la nouvelle réglementation cantonale en matière de finances communales. C'est un travail très conséquent, dans la mesure où il s'agit de réévaluer tous les éléments de patrimoine de la Commune, à savoir les bâtiments, qu'ils soient de rendement ou à l'usage de la tâche publique, les terrains et les placements financiers. Il s'agissait également de distinguer entre le patrimoine financier de la Commune et son patrimoine administratif, à savoir les bâtiments utiles à la réalisation de ses tâches publiques (comme les écoles ou les bâtiments abritant des Services communaux). La façon de traiter ces deux catégories de patrimoine est différente.

Le patrimoine financier a été évalué à 158.5 millions de francs au 31 décembre passé. Au travers d'une technique comptable qui n'a aucun impact sur le compte de résultats, ce patrimoine sera désormais présent dans la rubrique "autres capitaux propres" du bilan et devra être réévalué périodiquement.

S'agissant du patrimoine administratif, celui-ci a nécessité l'examen de tous les investissements faits par la Commune ces 20 dernières années (plus de 2'000 lignes). Il a ensuite fallu leur appliquer les nouveaux taux d'amortissement de la LFCo en fonction de la catégorie d'investissement. Ce faisant, un écart de 40.4 millions de francs a été constaté au 31 décembre 2020. Une réserve de réévaluation de la valeur, à hauteur de ce montant, a été créée, au 1^{er} janvier 2021, au passif du bilan. Cette réserve sera dissoute de manière linéaire ces dix prochaines années pour neutraliser les amortissements supplémentaires qui ont été générés par le retraitement de tous ces investissements, à raison de 4.04 millions de francs par année.

Reste toutefois la problématique que l'application de nouveaux taux d'amortissement a provoqué des amortissements nécessaires sur une période plus longue que dix ans. Les revenus provoqués par la dissolution de la réserve -la période et la façon de gérer cette réserve et sa

dissolution étant imposées par la loi et ne pouvant être adaptées- provoquent une amélioration du résultat plus importante que nécessaire les dix premières années.

La Commission a pu constater le travail très important et méticuleux effectué par le Service des finances et a particulièrement apprécié les explications précises de M. Laurent Simon-Vermot. Qu'il soit ici grandement remercié.

Pour le reste de la documentation relative au budget, la Commission se permet de demander, poliment, aux différent-e-s Chef-fes de Service présent-e-s lors des séances de Commission de disposer de davantage de réponses aux éventuelles questions émanant de la Commission. Il est toujours plus simple d'obtenir la réponse immédiatement, et non après quelques jours, ce qu'une bonne maîtrise du budget de son Service devrait permettre en général.

Le budget a bien entendu été complètement analysé. Nous tenons ici à remercier chaleureusement, les membres du Conseil communal, mais aussi les différent-e-s Chef-fes de Services et le personnel communal pour sa collaboration, avec un merci particulier à notre excellent Secrétaire, M. Mathieu Maridor, pour l'organisation et le suivi de nos séances.

1. Examen du budget de fonctionnement 2022 de la Commune

1.1. *Analyse du Message du Conseil communal*

Dans son Message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente avec un excédent de charges de 3'086'822.50 francs.

Comme l'année passée, le Conseil communal présente un budget légèrement déficitaire, comme l'a déjà dit M. le Directeur des Finances, à savoir 1.2% des charges. Cela s'explique:

- par une prévision d'augmentation des recettes fiscales émanant des personnes morales d'un total de 4 millions de francs – ce qui est réjouissant malgré la pandémie;
- par une diminution de l'impôt à la source de 2.5 millions de francs en raison d'un changement législatif, qui est partiellement compensée par une augmentation de l'impôt sur le revenu de 2.2 millions de francs;
- par une augmentation des charges liées, dites de transfert, de 6.8 millions de francs par rapport au budget 2021 (elles avaient déjà augmenté de 7.4 millions de francs par rapport au budget 2020);
- (là, il y a une erreur dans le document papier) par une diminution des amortissements de 1.5 million de francs sur un total de près de 17 millions de francs malgré la réévaluation du patrimoine administratif suite à la LFCo;
- et par une augmentation des charges de personnel de 2.7 millions de francs, qui dépasse l'objectif de progression de la masse salariale de 1.5% décidé par le Conseil communal.

On relève que pour arriver à ce résultat, un montant de 6 millions de francs a été prélevé de la provision PF17, dont le but était précisément de compenser les effets négatifs de la réforme

fiscale des entreprises, ainsi que 4.3 millions de francs sur la provision CPPEF pour neutraliser la participation de la commune aux mesures compensatoires de la caisse.

On relève toutefois que le Conseil communal a décidé de maintenir le niveau de prestations à la population; qui plus est, certaines prestations vont même augmenter au travers de certains projets.

Ce budget appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière.

Une minorité de la Commission a fait part de son mécontentement face à un budget déficitaire, jugeant qu'il dénotait une attitude dépensière, sans anticipation ni priorisation, les hausses de charges n'étant pas justifiées, notamment en raison d'une baisse des habitants. L'augmentation des charges de personnel ces dernières années a été particulièrement critiquée, n'y voyant pas un lien direct avec les prestations à la population. Cette minorité a également reproché que le déficit de 3.1 millions de francs ait été minimisé par la dissolution de réserves, alors qu'il est réellement de 13.1 millions de francs selon elle. Au vu de l'augmentation très importante des dettes à laquelle ce budget conduit, cette minorité de la Commission a demandé que l'on prévise le renvoi de ce budget, de manière à ne pas léguer trop de dettes à nos enfants.

Au vote, cette demande de renvoi a été écartée par 7 voix, contre 4 voix qui y étaient favorables. Au motif de ce refus de renvoi, la majorité de la Commission a relevé qu'il fallait au contraire, il fallait se réjouir de ce que la Commune renonce à un budget d'austérité et qu'en cette période difficile pour l'économie, il était essentiel que les collectivités publiques investissent et participent ainsi à la relance; elle a également relevé que la raison même de la constitution de réserves est de pouvoir les dissoudre en cas de besoin. La majorité de la Commission a été d'avis qu'il convenait de continuer à rendre la Ville de Fribourg plus attractive et dynamique de manière à faire venir, et revenir, des habitants, plutôt que de limiter l'offre des prestations, les projets et investissements. Elle a notamment considéré les projets et investissements comme essentiels dans les domaines de l'entretien et l'assainissement énergétique du bâti, de la cohésion sociale et des conséquences sociétales de la crise, et enfin de la protection du climat, de manière à léguer une ville vivante à nos enfants.

Pour poursuivre, sur l'examen de détail du budget, la Commission constate que certains changements de dicastères mais aussi les nouvelles règles du MCH2 ne simplifient pas la lecture du budget. Sur les différents dicastères, la Commission relève tout d'abord s'agissant de l'Administration générale, le bref passage de la cohésion sociale qui est désormais transférée au budget des écoles, comme l'animation socioculturelle, mais aussi l'apparition du Secteur du développement durable. Au chapitre des Finances, on constate la disparition du montant pour les projets participatifs; la Commission se réjouit toutefois du fait que ce n'est que pour mieux revenir dès 2023 avec un cadre plus normé.

S'agissant de la Police locale et de la Mobilité, la Commission relève évidemment l'abandon de la taxe sur les spectacles, qui provoque une perte de près d'un million de francs.

Au chapitre Urbanisme et architecture, l'outil Stratus permet une gestion complète et cohérente du parc immobilier de la Ville et un suivi de son état de vétusté, ce qui est réjouissant. Le corolaire moins agréable, mais évident est que cela génère évidemment aussi les coûts qui s'ensuivent.

Au chapitre de la Culture, la Commission relève que les montants prévus pour la Schubertiade en 2021 -et qui n'ont pas été utilisés- ont été à nouveau prévus pour 2022, à hauteur de 250'000 francs ainsi que 100'000 francs supplémentaires au Génie civil. Dans ce dicastère, on relève l'incertitude quant aux taxes et tonnages à Châtillon, tout comme le coût des ressources qui s'est montré très volatile ces derniers mois. On relève également, avec satisfaction, la volonté du Conseil communal d'équiper son parc de véhicules de manière plus écologique, en les choisissant avec des moteurs fonctionnant à l'hydrogène ou électriques, ce qui est cependant plus onéreux.

Pour le dicastère des Sports, la Commission peut cette fois presque pouvoir se réjouir, car il semble que la convention liant la Commune et l'Antre SA soit sur le point d'être signée, tous les détails ayant été réglés.

1.2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2022 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires particuliers sujets à doutes ou controverse. Ainsi, lors de sa séance du 23 novembre 2021, la Commission financière, siégeant au complet, a approuvé le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2022, par 7 voix pour, 4 contre et 0 abstention. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté dans le Message n° 9.

2. Examen du budget des investissements 2022 de la Commune

La Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global net, toutes catégories confondues, de près de 137.4 millions de francs pour 2022. La Commission a passé en revue les 63 propositions d'investissement en catégorie II pour un montant global de 18'129'620 francs. Comme les investissements en catégorie III seront présentés par Messages au Conseil général, la Commission financière n'en a pas discuté, se réservant pour l'année à venir.

2.1. Analyse du Message du Conseil communal

Même si la Commission financière ne remet pas en question la nécessité de tous ces investissements, elle se doit de formuler les remarques suivantes:

1. La politique ambitieuse du Conseil communal en matière d'investissements tient la route et respecte le programme de législature en mettant en œuvre plusieurs de ses ambitions. De plus, le monitoring financier mis en place permet un bon suivi de ces investissements. La Commission financière constate toutefois le nombre important d'investissements prévus et, comme vous l'avez lu et nous le verrons pour le Plan financier, ceux-ci provoquent une augmentation très importante de la dette d'ici cinq ans.

Rappelons toutefois que nous votons ici des autorisations de dépenses. Et comme nous avons pu le constater ces dernières années, d'une part, pas tous les investissements peuvent se réaliser pour des raisons extérieures à la volonté du Conseil communal (comme des procédures d'oppositions par exemple), mais aussi nous avons vu que le

Conseil communal sait adapter les besoins en investissements aux nouvelles circonstances, par exemple démographiques. Aujourd'hui plus que jamais, il devra être réactif et, le cas échéant, les adapter en fonction de l'évolution de la situation financière de la Commune, si besoin en différant certains projets dans le temps.

2. Enfin, il est à relever que les investissements en catégorie II sont destinés notamment à 51.30% à l'aménagement des espaces publics, à 19.30% à la gestion des déchets, à 8.3% aux bâtiments scolaires et les écoles, et à près de 21% au total à savoir 5.25% chacun au développement durable et l'énergie, à la mobilité et les véhicules, à l'informatique et, enfin, aux équipements sportifs.

2.2. *Formulation d'un préavis à l'intention du Conseil général*

Lors de la procédure d'examen des investissements 2022 par la Commission financière, cinq investissements en particulier ont fait l'objet d'une discussion plus nourrie. Je vous propose d'y revenir dans l'examen de détail. Cependant je peux déjà vous dire que, lors de la séance du 23 novembre 2021, la Commission financière, siégeant dans son intégralité, a approuvé le budget d'investissements de la Ville de Fribourg pour 2022, par 7 voix pour et 4 abstentions. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver ce budget tel que présenté, sous réserve -et je vous en parlerai plus tard- d'un investissement pour lequel elle propose un passage en catégorie III.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Collaud Oliver (Vert-e-s). Avant tout, le groupe Vert-e-s tient à remercier toutes les personnes et tous les Services qui sont impliqués dans la préparation du budget 2022. Nos remerciements vont également à nos collègues de la Commission financière, qui ont investi un nombre d'heures conséquent dans l'examen de détail des budgets de fonctionnement et d'investissements, et aussi à nos collègues de la Commission de l'édilité.

Le groupe Vert-e-s s'est penché avec attention sur les budgets qui nous sont soumis ce soir par le Conseil communal. Nous sommes ressortis assez satisfaits de cet examen, même si nous restons un peu sur notre faim en considération de l'ampleur toujours croissante de la crise climatique. Cela étant, pour l'essentiel, nous partageons l'analyse de la Commission financière à l'exception du renvoi de l'investissement 620.5030.164 "Passerelle provisoire Bluefactory" en catégorie III, dont nous entendrons parler plus tard.

Nous le savons toutes et tous, l'élaboration de ce budget n'aura pas été chose aisée pour le Conseil communal qui a dû, et su, trouver un équilibre entre, d'un côté, le maintien des prestations à la population, une réponse adéquate à la crise climatique et l'anticipation de la crise sociale qui nous pend au bout du nez et, de l'autre côté, des contraintes financières qui sont en partie le fruit d'une décision que le Conseil général a pris un peu à la légère il y a deux ans.

Je me suis par ailleurs étonné -surtout dans le contexte d'un premier budget d'une nouvelle législature- que la question du taux d'impôts pour l'année 2022 n'ait pas été abordée autrement qu'en très léger filigrane dans le Message ou à la Commission financière. Il ne faudrait en effet

pas oublier que le Conseil communal ne s'est quand même pas mis tout seul dans cette situation difficile.

En effet, en marge de l'examen du budget 2019, les partis bourgeois ont déposé des propositions tendant à réduire les taux d'impôts pour les personnes morales et physiques pendant deux ans, puis à revenir au taux précédent. Je vous passe les détails des débats et de qui a voté quoi, les PV pourront vous renseigner. Toujours est-il que ces propositions ont été transmises au Conseil communal et que le Conseil général a été appelé à voter sur ces deux questions lors de l'examen du budget 2020. La planification financière montrait qu'une baisse était tolérable pour les années 2020 et 2021, mais pas au-delà. La majorité de la Gauche a donc accepté de soutenir la baisse, pensant que la Droite jouerait le jeu de sa propre proposition et voterait un retour au taux de 2019 à compter de 2022. L'histoire nous aura appris qu'au sein du Conseil général, on peut combattre sa propre proposition avec succès et s'en réjouir.

C'est donc dans ce contexte, avec un taux d'impôts plus bas qu'il n'aurait dû l'être selon la planification financière, que le budget 2022 a été élaboré.

Avec un léger déficit -dont la responsabilité n'incombe pas au Conseil communal en fin de compte, mais à l'inconsistance des partis bourgeois- ce budget nous apparaît équilibré dans son ensemble. Plus important encore aux yeux des Vert-e-s, malgré les restrictions que le Conseil communal a dû s'imposer pour contenir le déficit projeté, il a réussi à maintenir une certaine ambition pour répondre aux attentes légitimes des habitant-e-s de la Ville de Fribourg. Cela vaut tant dans le fonctionnement que dans les investissements, et particulièrement en matière de développement durable, d'énergie et de cohésion sociale. Le budget est peut-être maigre, mais l'essentiel, voire un peu plus, semble y être.

Toutefois, en l'absence d'indicateurs chiffrés clairs, nous ne savons pas si l'essentiel sera suffisant en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique. Même si nous vivons dans un pays qui peine à concrétiser ses engagements internationaux à ce sujet, même si Fribourg est la capitale d'un canton qui a un Plan climat parmi les moins ambitieux d'Europe, les objectifs globaux à atteindre d'ici 2035 sont connus et il est de notre responsabilité de participer à leur réalisation.

Où en sommes-nous? Quels moyens doivent être engagés pour y arriver?

Les réponses à ces questions, qu'elles soient rassurantes ou inquiétantes, doivent pouvoir être données et nous devons agir en conséquence. Pour la première fois de l'histoire, même si chez les Vert-e-s nous le disons depuis bientôt 40 ans, l'humanité est confrontée à un impératif de survie sur Terre. En cas d'échec, il n'y aura pas de "plus jamais ça" ou de "on fera mieux la prochaine fois". Nous nous réjouissons donc de l'introduction prochaine d'indicateurs chiffrés au sein de la commune afin que nous puissions faire le point et prendre les mesures qui s'imposent.

Comme relevé auparavant, nous sommes satisfaits de voir certaines orientations que le budget de fonctionnement laisse entrevoir pour l'avenir. Sans être exhaustif, je relèverai la création de nouveaux postes dans des domaines clés comme le développement durable, l'inclusion et la diversité, l'égalité des chances, l'accueil extra-familial et la transition énergétique. Au niveau des infrastructures, la communalisation des repas pour les élèves de la ville permettra à terme une

plus grande maîtrise de ce qui est proposé dans l'assiette, tout en amoindrissant les coûts pour la collectivité.

Quant aux investissements, nous observons que ceux liés à la transition énergétique occupent une place plus importante que par le passé et que cela est en soi positif. Nous ne serons toutefois pleinement content-e-s qu'au moment où la neutralité carbone sera atteinte, ou du moins planifiée concrètement.

Nous saluons également le changement de paradigme qui a été opéré s'agissant de l'acquisition de nouveaux véhicules, la priorité étant clairement donnée au non-thermique désormais. Nous regrettons toutefois que les investissements y relatifs soient un peu dispersés et qu'il soit difficile de se faire une image correcte des situations actuelles et futures et de l'amélioration réelle que l'on en retire.

Avec ces considérations positives, mais toujours un peu pessimistes, le groupe Vert-e-s soutiendra les budgets 2022, sans proposer d'amendement, et vous invite à faire de même.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). A titre liminaire j'aimerais rétorquer à mon préopinant que s'il accuse les partis bourgeois de porter la responsabilité des déficits par la baisse de l'impôt il y a de cela quelques années, j'ignorais que la Droite était majoritaire dans ce Conseil pour avoir pu imposer ses vues contre l'avis de la Gauche apparemment unie contre ses idées.

J'en reviens au fait. Il y aurait certes beaucoup à dire sur ce budget 2022 et c'est peu dire que le groupe UDC n'a pas trouvé le menu à son goût. Par où commencer?

Une fois n'est pas coutume, commençons le menu par l'addition. 3.1 millions de francs de déficit; si l'on compare le budget 2022 à celui de l'année précédente, la perte du budget de fonctionnement est peu ou prou du même ordre de grandeur. Sachant que les comptes sont, le plus souvent, sensiblement meilleurs que le budget, ceci ne devrait pas nous alarmer outre mesure, et pourtant. Si le chiffre purement comptable est de 3.1 millions, la perte réelle, c'est-à-dire financière, est bien plus élevée. En effet, différents éléments extraordinaires viennent mettre un peu de sucre glace sur ce plat trop relevé. Il y a tout d'abord le montant de 4 millions de francs découlant de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Rappelons que ceci est une conséquence de l'entrée en vigueur du plan comptable MCH2 et que ce gain purement comptable va biaiser la lecture financière des comptes durant les dix prochaines années. Il y a aussi 6 millions de francs qui découlent de la dissolution de la provision PF17. Dans les deux cas, il s'agit en fait de dissoudre des réserves latentes constituées dans les exercices comptables précédents que ce soit, pour la PF17, à travers la création d'une provision notablement surévaluée, ou, pour le patrimoine administratif, à travers d'amortissements trop importants. En d'autres termes, le budget 2022 bénéficie d'un apport extraordinaire de 10 millions de francs qui correspondent à des bénéfices qui auraient dû être enregistrés dans des exercices comptables précédents. Notre groupe s'est élevé à de nombreuses reprises contre cette pratique constituant à créer des provisions et à suramortir afin de lisser les résultats. Un grand progrès du MCH2 est qu'il va réduire les libertés pour le Conseil communal de jouer avec des réserves pour lisser les résultats, c'est une bonne chose. Il n'en reste pas moins que, si le

budget montre une perte comptable de 3.1 millions de francs, c'est bien à 13.1 millions de francs que se monte la perte réelle, c'est-à-dire la perte vue sous l'angle financier.

Afin de comprendre comment ce menu peut être si coûteux, allons voir un peu ce qui se passe dans les cuisines. Avec 26.5 EPT supplémentaires pour cette année, soit une augmentation de 4.7%, ce qui est trois fois plus élevé que l'objectif annoncé du Conseil communal, on peut constater que le Chef Steiert et ses quatre Chefs de partie disposent d'une brigade de plus en plus imposante. Sur ces 26.5 EPT, dix correspondent à des profils de cadres ou de spécialistes, chefs de projets ou collaborateurs scientifiques, c'est-à-dire à des collaborateurs qui vont plutôt se trouver dans des classes salariales élevées.

Il est parfois intéressant de prendre un peu de hauteur et d'analyser les chiffres sur une perspective plus longue. Ainsi, sur les dix dernières années, le nombre d'EPT du personnel communal est passé de 448.8 en 2012 à 592 en 2022. Ce sont ainsi 143 EPT supplémentaires qui ont été créés en dix ans, ce qui signifie que le personnel communal a augmenté de 32%, près d'un tiers de collaborateurs en plus en seulement dix ans! Dans le même laps de temps, la population de notre ville a augmenté elle-aussi, mais seulement de 4%. Depuis 2017, elle décroît même année après année. Le Conseil communal nous dit, année après année, que chaque création de poste fait l'objet d'une analyse approfondie en termes de besoins. Au vu des chiffres, on ne peut qu'imaginer avec effroi ce qu'il en serait si ce n'était pas le cas. Je crois, Mesdames et Messieurs, que les chiffres parlent d'eux-mêmes. La croissance du personnel communal est complètement hors de contrôle depuis plusieurs années, les vannes sont ouvertes toutes grandes et il est clair qu'il n'y a absolument aucune volonté de maîtriser un tant soit peu la croissance des effectifs du personnel. En séance de la Commission financière, nous avons d'ailleurs pu constater que certains Chefs de Service n'étaient pas en mesure de donner des explications convaincantes quant à la création de l'un ou l'autre nouveau poste. Pour des postes soi-disant indispensables, cela peut surprendre.

Outre le personnel, c'est également la batterie de cuisine qui doit nous interpeler. En d'autres termes, les investissements. Là aussi, notre groupe souhaiterait que la commune se pose davantage la question de la priorisation des investissements. Si certains ne sont pas contestables, d'autres posent davantage de questions. Gardons en tête que chaque investissement décidé aujourd'hui va générer des charges pratiquement liées durant de nombreuses années, parfois des décennies. Rappelons encore que si la commune a actuellement la possibilité d'emprunter à des taux historiquement bas, le retour de bâton n'en sera que plus violent lorsque les taux auront remonté et qu'il faudra renégocier les emprunts à des taux bien plus élevés.

D'un point de vue plus global, les charges augmentent cette année de 4%. Là aussi, si l'on compare avec les chiffres de 2012, les charges ont augmenté de près de 30% en dix ans. Certes, une partie de l'augmentation s'explique par des charges liées, notamment une contribution plus forte à la péréquation des ressources ainsi qu'à une Agglomération qui peut se permettre de dépenser d'autant plus facilement qu'elle n'a qu'à envoyer la facture aux communes, sans que ses organes dirigeants n'aient à répondre politiquement de leur gestion vis-à-vis des citoyens. Alors oui, près de la moitié des charges de la commune sont des charges liées, auxquelles s'ajoutent des charges financières sur lesquelles il n'est plus possible d'intervenir, mais cela signifie aussi qu'il reste une moitié du budget sur lequel le Conseil communal dispose d'une marge de manœuvre, à commencer par les 28% de charges de personnel. A l'attention des

convives de la table de Gauche qui pourraient être tentés, ou qui ont déjà été tentés, de mettre ce déficit sur le dos de la modeste baisse d'impôts acceptée à l'heureuse initiative de la table de Droite, c'est bien du côté des charges que se situe le problème structurel, et non pas du côté des recettes fiscales, qui continuent à croître.

Je note que, contrairement à ce que vient de dire Mme la Présidente de la Commission financière, ces déficits et investissements ne peuvent pas être vus comme des outils de relance en période de crise dans la mesure où ces investissements profitent en particulier à des entreprises hors ville, voire hors canton. Quant aux 26.5 nouveaux EPT, ce n'est évidemment pas en engageant des fonctionnaires que l'on fait de la relance économique.

Après le plat du jour, nous avons encore pris connaissance des menus à venir. Nos réticences quant au budget 2022 sont encore plus fortes face à un Plan financier qui ne prévoit pas moins qu'un doublement de la dette de la commune dans les cinq prochaines années. Nous nous permettons d'être quelque peu surpris de constater que le Conseil communal ne semble pas trop s'en préoccuper.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC trouve ce menu passablement indigeste et a quelque peu de peine à l'avaler. Pour cette raison, comme les convives des tables du Centre et du PLR, nous souhaitons renvoyer le plat en cuisine afin que le chef et sa brigade revoient un peu leur recette et nous concoctent un menu qui ne nous restera pas sur l'estomac. Plus prosaïquement, nous demandons au Conseil communal de procéder à une nouvelle analyse des dépenses, en particulier en ce qui concerne la création de nouveaux postes au sein du personnel communal.

Avant de vous souhaiter, malgré tout, un bon appétit, je souhaite remercier le Chef des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour les précieuses explications données en Commission financière, particulièrement en ce qui concerne les impacts du nouveau livre de cuisine MCH2, ainsi que la brigade du Conseil communal et des Chefs de Services pour les réponses apportées aux nombreux couvercles soulevés par la Commission financière.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Vous imaginez bien que je vais aller un peu dans le même sens que mon préopinant. Le groupe libéral-radical a donc pris connaissance avec intérêt du Message n° 9 concernant le budget 2022 de la Ville de Fribourg. Le groupe libéral-radical demande son renvoi pour la deuxième fois depuis 2014, donc de manière consécutive suite au budget 2021, et, cette année, conjointement avec le groupe Le Centre/PVL et le groupe UDC, comme vous venez de l'entendre.

Nous remercions M. le Vice-Syndic, L. Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef du Service des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour la préparation de ce budget 2022 ainsi que du Plan financier 2022-2026.

Nous relevons aussi qu'il s'agit du deuxième budget communal établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. La lecture et l'analyse de ce budget ont ainsi été plus fastidieuses qu'à l'accoutumée en lien notamment avec les réévaluations dont on a déjà fait mention ici. Il s'agit évidemment d'une question d'habitude, qui viendra à n'en pas douter avec les examens futurs des budgets communaux, et l'application du MCH2. A titre personnel, je regrette

néanmoins que les membres de la Commission financière n'aient pas eu une petite formation accélérée à ce propos, et ce même si M. L. Simon-Vermot, et cela a déjà été dit aussi, a eu la très grande gentillesse de nous introduire le sujet en une heure. Mais vous imaginez bien que c'est court en une heure lorsque vous avez une journée de travail derrière vous, vous êtes un peu aussi fatigués lors d'une séance de la Commission financière.

Si nous continuons ainsi, nous allons dans le mur, c'est le cercle infernal. Comme vous le savez, après le budget 2021, le budget 2022 ne satisfait toujours pas notre groupe. Nous ne pouvons pas le cautionner en l'état. Nous ne cautionnons plus l'explosion, car il s'agit bien d'explosion disproportionnée des dépenses supportées par une minorité de contribuables. C'est pourquoi, nous demandons son renvoi, ce soir, pour la deuxième année consécutive. Cette demande de renvoi doit permettre au Conseil communal de présenter un budget équilibré, mais surtout de stopper cette explosion des dépenses, et de prioriser certaines actions dans l'optique d'un éventuel doublement de la dette à l'horizon 2026.

Nous nous permettons tout d'abord de préciser un élément capital qui a déjà été soulevé par MM. Oliver Collaud et Pascal Wicht. Non, non, le budget déficitaire qui nous est soumis ce soir, n'est pas dû à la baisse fiscale minimaliste d'il y a deux ans. On voit même que les revenus fiscaux augmentent si on prend les personnes physiques et morales. En effet, cela correspond à une hausse de plus de 4.3 millions de francs par rapport aux comptes 2019, dernière année où prévalait l'ancien coefficient de 81.6%. Il y a donc clairement aucune volonté de stopper cette explosion des dépenses ou de présenter un budget équilibré. Le Conseil communal doit désormais absolument hiérarchiser, mais surtout prioriser ses actions. Pour l'instant, il a usé de la solution de facilité en annonçant d'ores et déjà une hausse d'impôts à partir de 2023. Ce qui est tout de même très surprenant alors que nous ne sommes pas encore en possession du budget 2023. Sachez que cette hausse d'impôts, qui n'est aujourd'hui pas du tout justifiée, sera combattue par tous les moyens possibles si elle devait être entérinée malheureusement dans une année.

Il n'est aujourd'hui pas non plus acceptable que l'on nous présente pour 2022 un manque de trésorerie de 300'000 francs, c'est le petit chiffre en rouge que vous avez dans le Plan financier et qui fait mal aux yeux, et un doublement de la dette pour 2026 qui se situera aux alentours de 13'843 francs/habitant. Il s'agit tout simplement de mauvaise gestion. De plus, depuis 2016 - année de référence où il y avait le plus d'habitants dans notre commune sur les dix dernières années, et c'est peut-être là que l'incompréhension est la plus grande dans les rangs du groupe libéral-radical et plus largement – les charges globales de la commune ont augmenté de 19.41%, correspondant, tenez-vous bien à votre chaise, à plus de 46 millions de francs alors que la population a diminué dans le même temps, correspondant à une baisse de 3.4%, soit -1'371 habitants. Je me permets de rappeler ici que la démographie est positive au niveau cantonal. Or, à Fribourg, on a perdu l'équivalent de la population de Treyvaux et on se paye le luxe de dépenser sans compter, et sans s'alarmer de cette situation puisque l'on se dédouane dans le Message n° 9 en arguant que "la Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton". Il s'agit ici clairement d'un constat d'échec total des politiques de Gauche menées depuis plus de dix ans dont on attend encore les réalisations. La fluidité du trafic n'est pas garantie, cela va même être encore pire ces prochaines années au vu de toutes les restrictions de trafic que le Conseil communal est en train de mettre en place, que ce soit pour les habitants ou pour les entreprises. En matière de finances publiques et de mobilité, nous

sommes complètement à côté de la cible. Et cela, je vous le dis vraiment du cœur, me fait sincèrement mal car j'aime ma ville, j'aime les gens qui y vivent et y travaillent. Oui à une ville vivante, mais non à une ville vide.

Au niveau des charges de personnel, cela a déjà été beaucoup évoqué ce soir, celles-ci ont augmenté de 20% depuis 2016, correspondant à plus de 11 millions de francs de charges supplémentaires. Il y a bien sûr ce nouveau règlement du personnel communal et l'adaptation de la grille salariale y relative qui sont passés par là, mais ces montants nous laissent vraiment dubitatifs au vu notamment de la baisse importante du nombre d'habitants et de l'objectif pieu du Conseil communal d'une croissance annuelle de 1.5% de ces charges de personnel. Et j'ai lu dans le Plan financier que l'on a une croissance de 1% des charges de personnel pour ces prochaines années. Finalement, quel est le taux de croissance annuel qui a été fixé pour cette nouvelle législature? Pour mémoire, on a eu une croissance moyenne de 2.54% durant la dernière législature, ce qui est énorme au vu du contexte actuel, économique et social. En fait, aujourd'hui, lorsqu'un habitant -tenez-vous bien- quitte la commune, les charges de personnel dans le même temps augmentent de 9'000 francs. C'est un peu le monde à l'envers, non? Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains nouveaux engagements. J'en veux pour preuve, par exemple, le nouveau poste à 100% concernant le SCI. Il s'agit là donc d'un exemple parmi d'autres. Est-ce qu'il y a réellement besoin d'un EPT supplémentaire complet? Peut-être qu'un poste à 50% aurait suffi. Et que dire du Chef de projet H2léO alors qu'il n'y a pas encore d'investissements concrets pour la piscine en 2022? Et, pour mémoire, le délai pour le subventionnement cantonal court jusqu'au 31 décembre 2025, il faudra donc aller très vite. Aujourd'hui à Fribourg, on est à plus de 101 EPT supplémentaires depuis 2016, cette fameuse année de référence où il y avait le plus d'habitants. C'est plus que le nombre total actuel d'EPT de la commune de Villars-sur-Glâne où ils sont 88 EPT. Après, il ne faut pas s'étonner que la commune de Fribourg ait pu faire peur à d'autres communes dans le processus de fusion. La responsabilité de cet échec est aussi à chercher dans la mauvaise gestion de notre commune et ce n'est pas avec le budget 2022 que vous prouvez le contraire.

De manière globale, le budget 2022 présente ainsi un excédent de charges de 3 millions de francs et est donc déficitaire, mais, comme on l'a déjà dit, de plus de 13 millions de francs si on y rajoute la dissolution de la provision PF17 et les prélèvements sur la réserve liée aux retraitements du patrimoine administratif. Nous regrettons évidemment très fortement cette situation budgétaire et nous nous permettrons d'intervenir sur certaines positions pour essayer de se rapprocher de l'équilibre lors de l'examen de détail.

Notre position sur ce budget 2022 est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes, ou de postes budgétaires qui se répètent année après année, comme la rubrique 900.3131.00 "Etudes et projets" pour 42'000 francs qui intègre une énième étude sur les terrains de football alors que cela fait désormais des années que cela est analysé et que les problèmes sont clairement identifiés, et qu'il faut maintenant passer à l'action. L'investissement 911.5090.102 matérialise au mieux cet immobilisme quant aux terrains de football. En effet, au lieu de trouver de vraies solutions, on installe des éclairages complémentaires au Guintzet pour prolonger la durée d'utilisation des terrains existants. On a vraiment l'impression que les terrains de football ne sont pas une priorité, et cela est regrettable pour les clubs de la ville qui attendent avec impatience de vraies solutions, et non pas des pansements sur une jambe de bois. Nous notons également que la charge de la dette croît par

rapport aux comptes 2020, +265'000 francs, alors que nous connaissons des taux d'intérêts historiquement bas. Pour mémoire, il y a une année, cet écart était de +135'000 francs entre le budget 2021 et les comptes 2019. On voit donc clairement que la situation financière de la commune se péjore déjà. Que se passera-t-il si la dette explose, comme cela est d'ailleurs prévu, et que les taux d'intérêts augmentent? Qui passera à la caisse? Les familles, les entreprises? En effet, la dette devrait doubler d'ici à 2026 selon le Plan financier, tout en sachant que nous serions très proches de la limite législative avec un taux d'endettement net prévu à 191%, limite fixée à 200%. Cette situation est très préoccupante pour l'avenir de la commune. Citons aussi en vrac et de manière non exhaustive la cohésion sociale, +137'000 francs par rapport aux comptes 2020; les centres d'animation socioculturelle, +242'000 francs par rapport aux comptes 2020. On augmente vraiment les dépenses à tout va sans compter et sans priorisation. On notera aussi une baisse significative du produit des parcomètres, -400'000 francs, qui matérialise certainement les très nombreuses suppressions de places de stationnement qui ne sont d'ailleurs pas toujours annoncées ou officialisées comme cela devrait être le cas.

Pour terminer, le groupe libéral-radical se pose quelques questions quant aux investissements liés à la Halle omnisports Saint-Léonard inaugurée en juillet 2010 et qui nécessite régulièrement de nouveaux investissements au budget. Selon le Plan financier, il faudra aussi très certainement faire des choix quant aux investissements futurs pour éviter un endettement formel trop important et être contraint à des mesures selon l'article 22 al. 2 et 3 de la LFCo.

Par conséquent, et au vu du budget 2022 présenté, notre groupe interviendra sur certaines rubriques des comptes lors de l'examen de détail et refusera très certainement le budget de fonctionnement en raison des éléments précités.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Renoncer à présenter un budget d'austérité et maintenir les prestations, voilà un signal fort que nous donne le Conseil communal dans deux directions. La première, c'est une solidarité avec la population frappée par le covid-19 et, au nom du groupe CG-PCS, je la salue positivement. La deuxième, c'est la relance de l'économie en investissant puisque quiconque connaît un tant soit peu les finances publiques, connaît le rôle anticyclique des collectivités publiques précisément pour investir au moment où l'économie est en baisse.

Le déficit de 3 millions de francs représente 1.2% de notre budget global. Il reste en ce sens minime et donc maîtrisable. Il ouvre même la possibilité de comptes équilibrés, voire bénéficiaires, comme cela sera certainement le cas cette année 2021. Je comprends mal une Droite qui à la fois fustige le bénéfice comme elle fustige le déficit. On ne sait donc vraiment pas trop où est la cohérence.

Pour le groupe CG-PCS, la priorité est évidemment les services à la population. Nous saluons les efforts entrepris pour divers groupes de population, souvent à la suite d'ailleurs de postulats qui ont été lancés ici au Conseil général. Je cite un peu en vrac: la politique de l'enfance et de la jeunesse, les crèches, les accueils extrascolaires, la gastronomie scolaire -même si le terme est un petit peu pompeux-, REPER, MidnightSports, les concepts Seniors, la cohésion sociale, le développement durable -c'est très important, on l'a dit-, l'énergie, l'école-parents migrants, le Plan climat communal, l'habitat, le logement. Donc, sur tous ces postes on a constaté, avec

satisfaction, que la commune a vraiment fait des efforts pour aller dans cette direction et je crois que c'est tout à fait digne de la politique de Gauche que l'on souhaite mener.

L'augmentation du personnel est forte, c'est vrai. Elle va effectivement bien au-delà des 1.5% que le Conseil communal s'était donné comme objectif, avec 26.5 EPT de plus. Cependant, je remarque quand même que la Droite se garde bien de faire des propositions, de limiter ou de supprimer des postes. Elle n'hésite jamais à réclamer des prestations supplémentaires tout en réclamant dans le même temps des suppressions de taxes, comme la suppression de la taxe sur les spectacles qui représente 1 million de francs, les suppressions des taxes d'empiètement et bientôt la suppression de la taxe non-pompiers. Tout cela, ce sont des millions de francs qui disparaissent du budget. Je veux bien que l'on ne soit pas d'accord avec ce budget, mais il faudrait quand même avoir un minimum de cohérence. Quand on parle de cercle infernal, c'est peut-être à ceux qui veulent réduire à toute force les rentrées qu'il faut s'adresser.

Un élément évidemment décisif est la forte augmentation des charges de transfert, c'est-à-dire des charges liées. 48% de notre budget sur lesquels nous n'avons guère de prises, cela est évidemment très important. Ce sont +6.8 millions de francs.

Concernant la dissolution des réserves, encore une fois, la Droite crie au loup. J'avoue que j'ai de la peine à le comprendre. Si on a constitué une épargne, c'est bien pour pouvoir l'utiliser au moment où on en aura besoin. Ceux qui aiment comparer la gestion d'une commune à celle d'un ménage devraient comprendre cela assez facilement, sans compter évidemment que la Ville a, et ça sera montré encore mieux cette année, des charges de ville-centre importantes qui ont été ou qui devront être mises en lumière encore plus après l'échec de la fusion.

Le budget est aussi influencé de manière assez significative par la recapitalisation du patrimoine de la ville et du recalcul des investissements. C'est beaucoup de travail et je salue là le travail du Service des finances, mais je me permets quand même de poser la question pour quelle utilité et quelle nécessité. On peut vraiment s'interroger là-dessus. Alors, certes, c'est une décision cantonale qui répond elle-même à une législation fédérale, mais enfin pour nous, c'est quand même assez peu significatif et je ne crois pas que cela puisse être un argument vraiment sérieux pour l'élaboration de notre budget.

La question de la dette qui effraye tellement la Droite appelle un triple constat:

1. On n'a réalisé, ces dernières années, que la moitié des investissements prévus et votés. Et c'est cela qui est préoccupant, et non pas tellement l'augmentation de la dette. On voit que l'on n'est pas capable de dépenser ce que l'on a prévu de dépenser. On a une accumulation de retards aujourd'hui qu'il s'agit absolument de rattraper.
2. On ne lègue pas des dettes aux générations futures, on lègue une ville réaménagée, un quartier du Bourg réaménagé, une Gare moderne, blueFACTORY, les accueils extrascolaires, des crèches, des aménagements pour la mobilité, une vie sportive et culturelle active. On est donc tout à fait dans la cible.
3. Les charges financières de ce budget 2022 ne représentent que 2%. Donc avec 2% des charges, on est assez loin d'une catastrophe. Ce budget repose sur un Plan financier que tout le monde s'accorde quand même à juger solide et bien construit. Si on doit avoir une

situation financière plus délicate d'ici la fin de la législature c'est tout à fait possible mais on ne court pas du tout à la catastrophe. Il n'y a pas péril en la demeure. Je rappelle aussi ici en passant que la hausse prévue ou demandée pour 2023 n'a pas été proposée par la Gauche ou les partis de Gauche, elle est bien proposée par M. Laurent Dietrich.

Je termine par une petite comparaison. Comparaison n'est pas raison vous me direz, mais j'ai été voir aujourd'hui le budget de La Chaux-de-Fonds, qui est un peu similaire à celui de Fribourg, quoique légèrement inférieur au nôtre. Avec un budget de 262 millions de francs, il prévoit un déficit pour 2022 de 14.3 millions de francs et un nombre d'EPT de 631.5.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a analysé avec soin les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022. Il remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré en ce sens.

Il se réjouit de trois éléments essentiels à ses yeux: Un, les prestations aux habitants sont maintenues. Deux, la commune poursuit son ambitieuse politique d'investissements pour façonner une ville dynamique, exemplaire et attractive. Et trois, elle est fidèle à ses engagements, notamment en termes de cohésion sociale, d'entretien des infrastructures et de développement durable.

Evidemment, le groupe socialiste n'a pas accueilli les projections déficitaires le sourire aux lèvres. Certains jugent l'horizon 2022 dramatique, poussent des cris d'orfraie et entrevoient la fin du monde ou la fin des haricots, pour reprendre la métaphore culinaire. Le groupe socialiste ne partage pas ce pessimisme qui favorise le surplace et le défaitisme au lieu de l'ambition et du volontarisme. Pour raison gardée, on l'a vu, ce déficit représente un peu plus de 1% du ménage communal.

"Il est dans le caractère français d'exagérer et de défigurer dès que l'on est mécontent" disait Napoléon. Cette citation s'applique à nos collègues de Droite aujourd'hui. Les finances sont excellentes? Ils s'agitent. Elles sont moins bonnes? Ils s'agitent autant. On ose espérer que sur ce coup ils feront l'économie d'une énième demande de baisse d'impôts et d'abrogation de taxes. On n'est pas surpris de leur demande de renvoi. Et pour reprendre encore une fois la métaphore culinaire, que j'ai trouvée très jolie d'ailleurs, le groupe socialiste laissera volontiers le renvoi du budget à la Droite, en espérant qu'il ne lui donnera pas un trop mauvais goût dans la bouche. Le groupe socialiste trouve qu'il est incohérent de s'effaroucher de budgets légèrement déficitaires lorsque les propositions s'enchaînent pour appauvrir la commune.

3.1 millions de francs de déficit projeté. C'est une somme qu'il convient de ne pas minimiser. Il s'agit pourtant de la replacer dans son contexte singulier. C'est aussi le message donné par le Directeur des finances, plus optimiste que son camp. Et soyons aussi conscients que, comme l'a dit mon préopinant, les comptes 2021 s'annoncent bien meilleurs que prévus, avec un bénéfice esquissé de 3 millions de francs contre près de 3 millions de francs de déficit budgété. Non, la commune n'est pas à la rue, elle reste solidement installée au balcon de la Maison de Ville.

Ne l'oublions pas: ce serait se moquer des victimes du covid-19 que de faire abstraction de l'actualité. Comme toute collectivité publique, la ville souffre de la pandémie. Elle a pris ses

responsabilités en venant en aide aux commerçants, aux artisans, aux acteurs culturels, aux associations sportives et sociales et aux personnes les plus financièrement fragilisées.

Si la situation est moins bonne aujourd'hui, nous le devons aussi, paradoxalement, aux succès des derniers exercices. Chacun le sait: plus une commune est en santé financière, plus elle passe ensuite à la caisse de la péréquation des ressources. C'est le principe de la solidarité communale à laquelle le groupe socialiste reste attaché.

Le déficit est également affecté par la dégringolade des revenus de l'impôt à la source des personnes physiques. Ce manco, estimé à 2.5 millions de francs, est la conséquence d'un changement législatif voté par la majorité de Droite au Grand Conseil, rappelons-le.

On l'aura compris. Que ce soit sous l'effet de la pandémie, de l'augmentation de la péréquation, des autres charges liées, du poids de ville-centre ou encore de l'impôt à la source, le déficit trouve son origine dans des facteurs non maîtrisables. Et c'est sans dire qu'il aurait pu être plus élevé sans les coupes opérées lors des lectures préalables par les différents dicastères. Les citrons, je peux vous l'assurer, ont été vigoureusement pressés.

On pourra reprocher la hausse des charges en personnel. Mais avec des postes en faveur des seniors, de l'environnement, du logement, de la petite enfance ou encore du sport, la Ville complète ses prestations à la population, à laquelle elle rend des comptes en premier. Sans oublier les nouvelles places d'apprentissages qui permettent à des jeunes de se lancer dans la vie.

On pourra aussi reprocher la création de réserves et leur dissolution au gré des exercices. Mais c'est ce à quoi servent les réserves: capitaliser par beau temps pour être à l'abri quand le vent se lève, comme le fait tout ménage raisonnable qui peut se le permettre.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera le budget 2022, tel que présenté, avec un amendement interpartis qui portera sur la petite enfance.

Un mot encore sur l'amicable budget d'investissements. Tous ces investissements sont nécessaires, aucun n'est superflu. L'exécutif est en cela fidèle aux engagements pris et rattrape un retard accumulé au cours des dernières décennies durant lesquelles les majorités étaient autres. En particulier dans l'indispensable entretien des bâtiments qui a été fortement négligé.

Les investissements répondent au programme de législature en matière d'espaces publics, de gestion des déchets, d'infrastructure scolaires et sportives ou encore de durabilité. On peut citer entre autres le remarquable projet-pilote d'assainissement énergétique de l'école de la Vignettaz.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste dira oui au paquet d'investissements soumis.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). C'est avec attention que le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du budget de fonctionnement et du budget des investissements 2022 de la Ville de Fribourg. Nous remercions l'Administration communale, la Direction des Finances, son Chef

de Service et son personnel ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces budgets dans un souci de transparence, de lisibilité et de précision toujours plus grand.

Au risque de jouer les Cassandre, notre groupe constate que le budget communal souffre toujours des mêmes maux d'année en année. Si les symptômes et les remèdes ont déjà été avancés à plusieurs reprises par la minorité, le Conseil communal s'évertue avec une légèreté parfois déconcertante à ne pas en tenir compte. Ainsi, depuis 2016, les charges ont explosé, avec une augmentation de plus de 19%, alors que la population, elle, a diminué de 3.4%.

1. Les revenus augmentent, notamment de plus de 2 millions de francs s'agissant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de plus de 3.5 millions de francs s'agissant de l'impôt sur le bénéfice. Ce qui nous permet de conclure que, contrairement à ce qui a été dit, le déficit qui nous est présenté aujourd'hui n'est de loin pas dû à une baisse d'impôts très modeste votée par une majorité ici même il y a deux ans, mais bien par une explosion croissante des charges, nous y reviendrons.

On constate toutefois, concernant les revenus, que la dépendance des finances communales à une poignée d'entreprises contributrices s'accroît d'année en année. Et qu'un départ d'une de ces entreprises, sur lequel le Conseil communal a peu ou pas d'emprise malgré toutes les études qu'il a l'habitude de faire, serait dramatique et l'obligerait à prendre des mesures bien plus drastiques que celles que nous proposons.

Notre groupe demande donc au Conseil communal de réfléchir rapidement sur une diversification de ses sources de revenus.

2. L'excédent de charges, bien que déjà annoncé à près de 3 millions de francs, cela a été dit, se monte en réalité à plus de 13 millions de francs et cela n'a rien ni de minime, ni de maîtrisable.

Pour la deuxième année consécutive, on constate en particulier la dissolution de la provision PF17, à hauteur de 6 millions de francs, qui permet d'arranger le résultat. Et là, on est quand même obligés de faire une remarque: le but d'une réserve, c'est de parer à un risque qui est connu. En l'occurrence, le risque ici qui est pris en charge par la réserve PF17, c'est avant tout la non maîtrise de l'augmentation des charges. Ce n'est donc pas en lien avec la provision qui a été faite, c'est une dissolution un peu facile et c'est bien cela qui nous déplaît. En période de vaches grasses, on fait des réserves, comme cela, après, ça peut nous permettre de continuer à dépenser sans compter et sans lien avec ces réserves. Au contraire, on constate que pendant plusieurs années la commune a obtenu des revenus grâce à l'imposition très élevée, a pu constituer des réserves qu'elle dissout aujourd'hui pour sa propre politique et qui parallèlement font que la péréquation des ressources double en l'espace de deux ans, pour atteindre aujourd'hui 11 millions de francs.

Comme indiqué, le déficit n'est pas dû à une baisse d'impôts très mesurée mais bien à une explosion continue des charges, avec les menaces structurelles qui en découlent et qui trouvent malheureusement leurs origines directement dans l'action ou l'inaction, c'est selon, du Conseil communal. Au mieux c'est une inconscience coupable, au pire c'est un entêtement irresponsable.

3. L'augmentation constante des charges de transfert est très importante et préoccupante.

Outre la part à la péréquation financière déjà mentionnée, la facture de l'Agglomération augmente aussi de manière continue. Si notre Conseil n'a aucune maîtrise sur ces charges, il en va autrement de certains membres du Conseil communal. Trop souvent, on nous dit que les projets qui nous sont présentés relèvent du Projet d'agglomération et ne peuvent pas être discutés. C'est vrai nous concernant, mais en revanche, c'est oublier que trois membres du Conseil communal siègent au Comité d'Agglomération, selon la formule magique consacrée par notre Conseil 3 représentants de Gauche – 0 représentant du Centre et de la Droite. On peut donc attendre et demander à ces représentants de prendre leurs décisions en tenant compte aussi de leurs impacts sur nos finances communales pour atteindre un budget équilibré, maîtrisé, et limiter la croissance exponentielle des charges de transfert.

4. Les charges de personnel continuent de prendre l'ascenseur! Depuis 2016, apparemment l'année sur laquelle on s'est tous référé, elles ont augmenté de près de 20%, soit 11 millions de francs de charges supplémentaires. 28 EPT en 2019, 16.5 en 2020 et 17.5 en 2021 et maintenant 26.5 EPT supplémentaires en 2022. C'est simplement indécent au moment où on annonce un déficit. C'est d'autant plus indécent que, contrairement à ce qui a été dit, certains de ces nouveaux postes ne sont pas liés à une amélioration ou une augmentation des prestations et encore moins à une quelconque relance ou au rôle de ville-centre. Au contraire, c'est bien la nourriture, vu que l'on est dans le sujet, d'une administration pléthorique. Les habitants, en tout cas certains, s'en rendent compte puisqu'ils quittent la ville depuis cinq ans.
5. Le programme des investissements de la commune est plus ou moins de la même cuvée que les charges de personnel et pèse très lourd dans le budget communal. En parallèle, les amortissements qui sont prévus et qui tiennent compte directement de l'ensemble de la réalisation des investissements, sont aussi très élevés et traduisent simplement le manque de priorités et la déraison du Conseil communal.

D'année en année, on constate que le solde des investissements déjà votés en catégorie I se reporte, toujours à-peu-près 70 millions de francs si ce n'est plus, et que les dépenses brutes ne dépassent que trop rarement les 35 millions de francs. Certains peuvent trouver ambitieux de prévoir des investissements et de ne pas les réaliser. Personnellement, ce n'est pas mon cas. Je pense plutôt que soit cela permet à la commune, que cela soit voulu ou non, de maintenir un impôt artificiellement trop élevé en voulant couvrir des amortissements qui ne sont jamais activés -c'est le constat que l'on fait à chaque fois et que l'on fera certainement à la lecture des comptes de 2021 qui nous sont déjà annoncés positifs-, soit si les investissements sont réalisés au final, je ne suis pas sûr que cela soit pour le meilleur parce que l'impact sera dévastateur sur notre trésorerie, avec un manque de liquidités la même année. Donc c'est dire que l'on serait obligés d'emprunter pour assurer notre propre fonctionnement, les propres prestations précisément que l'on donne à la population, ce qui fait craindre un déficit structurel sur le plus long terme. Pire encore, cela a été évoqué, l'endettement devrait doubler pendant la législature et c'est bien là le témoin d'une politique budgétaire qui n'a rien de durable et qui n'est pas réfléchie.

Au sujet des investissements encore, notre groupe constate que le Conseil communal poursuit inlassablement une certaine dynamique des études et y rajoute même l'échelon maintenant supérieur des analyses, alors que la population attend toujours sa législature des réalisations qu'on lui avait promise et qu'il y a une certaine lassitude entre le gouffre des promesses et des réalisations.

Vous l'aurez compris, le groupe Le Centre/PVL ne peut pas cautionner le budget déficitaire qui nous est présenté et qui traduit des dépenses totalement incontrôlées. Les indicateurs tournent au rouge et le Conseil communal fonce dans le mur qu'il a lui-même construit. Pour y parer, c'est bien notre chère majorité et non le Directeur des Finances qui prévoit déjà une augmentation d'impôts pour 2023, bafouant ainsi une décision, qu'on le veuille ou non, qui a été prise dans ce Conseil par une majorité des membres présents y compris ceux issus de la majorité, et qui démontre en réalité une absence totale de volonté politique pour limiter les charges internes et pour prioriser les investissements. Peu importe au final que cela nuise à l'attractivité de la ville, que cela crée un risque de déficit structurel et que cela fasse doubler l'endettement au final. La raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

Dans ces circonstances, notre groupe demande également le renvoi des budgets de fonctionnement et d'investissements. Nous ne demandons pas de coupe dans les prestations, nous ne demandons pas de programme d'austérité car toutes les prestations peuvent être assurées avec un budget équilibré, selon nous, et avec un minimum de raison. Ce que nous demandons au Conseil communal, c'est de retrouver la raison, de réexaminer et de réduire les créations de postes ainsi que de prioriser ses investissements pour un échéancier qui soit effectivement réalisable, et le cas échéant nous proposerons quelques amendements.

Wicht Pascal (UDC). Je sais qu'il n'est habituellement pas d'usage qu'un membre prenne la parole deux fois sur un même sujet. Cela dit, c'est pour corriger une inexactitude manifeste. M. Samuel Jordan a dit que la contribution financière à la péréquation des ressources serait une conséquence directe d'une bonne gestion, c'est-à-dire des bénéfices des derniers exercices, mais ceci est faux étant donné que la contribution à la péréquation des ressources est basée exclusivement sur le potentiel fiscal, c'est-à-dire sur la base imposable. Les résultats financiers de la Commune n'entrent pas en ligne de compte. Deuxième inexactitude manifeste, le retard dans les investissements serait dû à la Droite. Ceci est faux car la Gauche est au pouvoir dans cette commune depuis 15 ans. S'il y a des retards, par exemple dans l'assainissement des bâtiments, je ne pense pas que l'on puisse les imputer à la Droite.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu beaucoup de choses, j'ai pris des notes et je vous les lis. Aucune prise, selon M. Maurice Page, sur les charges de personnel, ce sont des charges liées. Il a la mémoire courte. M. Simon Murith, dans le même acabit, c'est faux ce que vous avez dit sur le chapitre des charges liées. Et je donnerai une précision à M. Oliver Collaud, c'était par 33 voix contre 32 que la baisse d'impôts a été acceptée - vous avez demandé à vos membres d'aller voir dans les PV. Et c'est la voix du Parti des Artistes qui a été déterminante. Malheureusement pour la Droite, le Parti des Artistes n'est pas un parti de Droite, c'est un parti d'extrême Gauche. Voilà, ça c'était pour la baisse d'impôts.

Le Parti des Artistes s'est intéressé principalement aux sujets mis sur la table par MM. David Krienbühl, Matthieu Loup et Simon Murith: la fin des rentes à vie. Vous avez une mémoire très courte parce que vous avez voté cela il y a deux ou trois mois. Je l'avais prédit, et j'ai regardé les

chiffres arrondis à 1.042 millions francs pour le budget 2021, tout d'un coup on passe à 1.068 millions de francs au budget 2022. Alors là, je mets ma main à couper que cela sera faux parce que cela ne comprend même pas l'augmentation de notre Bürgermeister, soit une différence de 26'000 francs. L'ensemble des augmentations des salaires représente entre 50'000 et 100'000 francs mais pas 26'000 francs. On avait augmenté les salaires pour couper les rentes à vie, mais elles ont augmenté de 908'000 francs. Stables pour 2020-2021, on arrive à 967'000 francs. D'après les calculs du Parti des Artistes, l'augmentation est due à une rente bien méritée de Mme Antoinette de Weck, qui nous a quittés. Elle a pris la décision de nous quitter le 25 septembre 2021. D'après le Parti des Artistes, elle a droit à deux rentes, ce qui nous donne ... Elle a droit à 2/3 de la rente totale. La rente totale, à l'époque, était de 123'000 francs, si mes calculs sont toujours justes, peut-être un peu plus parce qu'elle était Vice-Syndique. Et donc elle a droit à 81'000 francs, ce qui fait une différence de 32'000 francs au budget. Le budget est donc faux ou alors probablement que c'est dû à une femme ou aux enfants des Conseillers communaux retraités qui ne sont plus à charge. Cela pourrait justifier la différence de 32'000 francs.

Justement, parlant de cela, vous avez augmenté les salaires des Conseillers communaux et à ce titre je demande que chaque Conseiller-lère communal-e nous précise combien il/elle reverse à leur propre parti. Je sais qu'il y a des conventions, même des contrats signés. Les membres du Conseil communal pourraient préciser combien ils reversent, ceci à titre de transparence dans les finances publiques. Et, justement, ce chapitre-là c'est le principal. Je me suis attelé à ...

Le Vice-Président. Il vous reste une minute, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Par contre, je me réjouis, je me réjouis de voir qu'il y a un montant symbolique de 3'600 francs pour des allocations d'enfants. Alors je félicite le Conseil communal qui a enfin en son sein une "famille" avec des enfants en bas âge.

Le Vice-Président. Avant de prendre une pause, j'ai une information importante à vous communiquer concernant la discussion de détail du budget. On a eu un échange d'e-mails à la fin de la semaine passée et ce matin encore, avec les Services des communes. Les bases légales ont changé. Cela fait que notre pratique des amendements sur les rubriques du budget va aussi changer. Jusqu'à maintenant, si quelqu'un demandait une augmentation d'un poste au budget, il devait en même temps proposer la diminution d'un autre poste du même montant afin que le budget reste équilibré. Cette pratique ne correspond plus aux bases légales. A partir d'aujourd'hui, il est donc aussi possible de demander une augmentation d'un poste au budget sans présenter la diminution qui correspond à ce montant. Si quelqu'un demande maintenant une augmentation d'un poste budgétaire, la Commission financière doit statuer à ce sujet. Ainsi, chaque fois que quelqu'un demande une hausse, cela veut dire que je dois interrompre la séance pour que la Commission financière se réunisse afin de débattre de cette proposition et ensuite il y aura un vote. Les propositions que l'on a reçues jusqu'à maintenant pour des amendements ont toutes été faites comme on a toujours fait jusqu'à maintenant. Vous pouvez très bien garder cette pratique habituelle, c'est tout à fait légal, mais je devais quand même vous informer de la pratique qui doit s'instaurer à cause de ce changement de loi. C'est le Bureau qui a décidé juste avant la séance de ce soir de cette manière de procéder, raison pour laquelle je n'ai pas pu vous en informer plus tôt. J'espère que cela ne va pas troubler la discussion de détail. Ainsi, vous êtes tous au courant de cette nouvelle pratique.

Graden Lise-Marie (PS). Je tiens juste à préciser que, selon le Service des communes, le préavis de la Commission financière n'est demandé que s'il y a une proposition de hausse non compensée par une baisse, enfin s'il y a une proposition qui crée un déséquilibre. Cela dit, entre-temps, j'ai aussi lu la loi sur les finances communales et je ne vois pas d'où cette exigence sort mais je m'en remets évidemment à la décision de la discussion qui a été prise tout à l'heure. Nous nous plierons volontiers à ce préavis, pour autant que cela soit simplement des hausses de charges non-compensées.

Le Vice-Président. Merci Mme la Présidente de la Commission financière pour cette information utile. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient se prononcer sur ce point?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Il y a une façon de gérer les amendements qui est purement légale, c'est la voix que vous avez choisie. Après, il y a une façon qui permet aussi évidemment d'être plus restrictif que la loi et d'avoir une pratique d'équilibrage. Cette pratique-ci demande l'effort pour chaque amendement d'essayer de trouver un équilibre dans le sens de la volonté du Conseil communal. C'est une pratique qui est utilisée depuis l'aube des temps. Je constate, je ne fais pas de jugement parce que ce n'est pas mon rôle, que cette pratique est désormais terminée avec les conséquences que cela peut avoir.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je ne vais pas discuter de cette petite modification, mais comme on a été saisi d'une demande de renvoi, ne serait-il pas mieux de procéder au vote avant la pause?

Murith Simon (Le Centre/PVL). J'ai une demande de clarification parce que cela n'a pas été dit expressément. Vous avez parlé uniquement des augmentations de postes, est-ce aussi possible de les diminuer sans compenser? Sans préjuger de la suite de la discussion, c'est par curiosité.

Le Vice-Président. C'est tout à fait envisageable, M. S. Murith. Concernant la question de M. G. Bourgarel, il reste encore la prise de parole de M. le Directeur des Finances et de la Commission financière. La pause se ferait alors vers 21.30 heures. Je préfère faire la pause maintenant et ensuite passer directement la parole à M. L. Dietrich, avant de procéder au vote sur la demande de renvoi. Une pause de dix minutes suffira ce soir.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.08 à 21.20 heures.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci à l'ensemble des groupes pour leur analyse et leurs prises de position. Je n'entrerai évidemment pas dans les considérations politiques qui sont de l'apanage du Conseil général, et je n'entrerai pas non plus sur les détails qui seront certainement abordés lors de l'examen de détail. Cela dit, je vais quand même faire quelques remarques, un petit peu en vrac parce qu'elles considèrent des points qui ont été abordés souvent par plusieurs groupes.

Tout d'abord, souvent a été cité le lien avec la population. Dans les faits, il n'y a pas de lien de causalité entre une variation du nombre d'habitant-e-s en ville de Fribourg avec une augmentation et une diminution des charges. Pour les recettes, effectivement, il y en a une concernant les recettes fiscales des personnes physiques. Là encore cela varie, ce n'est pas le seul élément puisque le revenu en soi de ces personnes physiques est aussi une des deux

composantes des recettes fiscales. Soyons prudents avec les liens que l'on fait entre un budget et la population.

Deuxièmement, les comparaisons entre les communes ou les villes. C'est une question qui a été abordée au sein du Conseil communal dans l'examen de ce budget et qui est abordée régulièrement. Là aussi, il faut être très prudent. Si on prend des villes qui sont hors cantons, il faut évidemment considérer le fait que les bases légales sont complètement différentes. La comparaison est donc très hasardeuse. Si l'on prend les communes qui sont sur notre territoire, il faut considérer qu'elles ont peut-être elles-mêmes des règlements différents et surtout un historique complètement différent. Soyez là aussi très prudents avec les comparaisons entre les différentes communes.

Ensuite, concernant les réserves, c'est un thème qui est abordé, je pense, lors de chaque budget ou lors de chaque examen des comptes. Il s'agit, en principe, de palier des risques, donc des situations extraordinaires. La constitution de réserves est aussi le fait de situations extraordinaires et vous savez bien quelle a été notre situation extraordinaire depuis trois ou quatre ans avec la sortie de certaines entreprises des statuts spéciaux avant la réforme fiscale des entreprises. Il faut évidemment considérer les situations extraordinaires comme telles et c'est dans cette optique, évidemment, que l'on fait aussi des réserves puisque l'on ne sait pas de quoi l'avenir est fait. Il s'agit de nouveau d'un risque en soi. Ensuite, je tiens quand même à le souligner parce que l'on parle de réserves latentes ici, toutes les provisions qui ont été faites, sont faites en accord avec le Service des communes et, par définition, sont légales.

La définition de la péréquation a été corrigée par un des membres du Conseil général, que je remercie. La correction apportée est correcte.

Concernant l'augmentation de la dette, c'est un indicateur là-aussi qu'il faut considérer avec toutes ses composantes. Le chiffre en soi est certes un chiffre qui peut être inquiétant ou pas, selon les différentes analyses personnelles. Cependant, ce qui est plus intéressant, c'est d'analyser le coût de la dette, c'est-à-dire à combien on doit la rémunérer. On sait qu'actuellement on est plutôt dans un contexte en faveur des investissements, donc d'augmentation de la dette. Je ne dis pas qu'il faut les faire, je dis que l'on est dans un contexte favorablement avec des intérêts qui sont très bas, voire négatifs, selon les échéances.

Et puis le facteur qui est peut-être le plus intéressant, c'est la durée de remboursement. C'est ce qui avait été calculé, si vous vous souvenez bien, dans le cadre du projet de fusion du Grand Fribourg par la société BDO, et qui analysait la dette en fonction de la capacité à la rembourser. Cette dernière est évidemment liée à la capacité fiscale. Notre capacité à rembourser notre dette est actuellement meilleure mais, évidemment, cela se péjore si la dette augmente. Vous comprendrez donc bien que l'appréciation de la dette n'est pas aussi simple que le chiffre absolu. L'augmentation de la dette s'explique avant tout chez nous par des investissements. Le "facteur pervers" des investissements, ce sont les amortissements qu'en découlent dans le compte de fonctionnement. Ceux-ci, il faut évidemment comptablement les prévoir pour arriver à un équilibre.

Considérant les différents allers-retours entre le Plan financier et le budget, je tenais juste à faire remarquer que l'on a parlé, par exemple, de hausse d'impôts, alors ce n'est pas le cas de ce budget, j'aimerais le redire encore une fois. J'aborderai ce point dans le cadre du Plan financier.

C'est une hypothèse de planification, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de décision aujourd'hui. La décision se fait année par année avec l'analyse de chaque budget. Aujourd'hui, le Conseil communal, comme je l'ai déjà exprimé, ne trouve pas que nous sommes dans une situation critique en termes de déficit. 1%, ce n'est pas un déficit critique et les deux années à venir se présentent quand même plutôt bien.

L'appréhension de la modification du taux d'impôts dépend aussi de ce que l'on appelle l'élasticité à rester dans la ville. C'est-à-dire à quelle sensibilité ou comment les citoyens appréhendent une modification du taux d'impôts pour décider de rester en ville, de la quitter ou d'y arriver. Là aussi, c'est plus complexe qu'un simple taux que l'on monte ou que l'on baisse en fonction d'un résultat.

Au sujet des charges de personnel, là aussi attention avec le mélange avec le Plan financier. Les 1%, c'est donc bien au Plan financier et j'aborderai ce sujet aussi tout à l'heure. C'est aussi une hypothèse de planification et ce n'est donc pas une décision. A considérer encore les charges de personnel comme une charge semi-liée. C'est-à-dire que, selon notre règlement, il est assez connu que des emplois en contrat de travail à durée indéterminée (CDI), en principe comme on n'est pas dans le monde privé, on ne s'en sépare pas s'il n'y a pas de fautes commises. La seule marge de manœuvre est donc avec la fluctuation naturelle. Je voulais quand même juste le préciser aussi ici par rapport à celles et ceux qui ont cité 48% ou 50% de charges liées. Il faut évidemment considérer les charges de personnel sur un certain laps de temps aussi comme des charges liées.

J'en arrive gentiment au bout, encore deux ou trois remarques. Tout d'abord, on a parlé de budget d'austérité, de citrons pressés. Alors on n'est pas du tout dans un budget d'austérité, juste pour le dire ici. Nos prestations continuent d'augmenter, nos investissements continuent d'augmenter, donc cela va bien. L'austérité, si elle devait venir, on la sentira d'une autre manière.

Concernant la prise à partie personnelle, je la déplore. Vous savez qu'il n'est pas usuel ici de prendre un membre du Conseil communal à partie en tant que tel, nommément. Je suis étonné de ce genre d'intervention. J'espère que c'était une supposition de votre part et que ce n'était pas une information que vous avez obtenue.

Finalement, une dernière petite correction. L'utilisation des salaires, quels qu'ils soient, n'a évidemment pas du tout de lien avec les finances publiques, et pour les finances communales cela a été cité par le dernier intervenant.

Le Vice-Président. Nous sommes saisis de plusieurs demandes de renvoi. Cependant, avant le vote, je donne encore la parole à la Présidente de la Commission financière.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai pas de commentaires supplémentaires à communiquer.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. En l'état, je n'ai pas de remarques à formuler. Je reviendrai au moment de la discussion sur les investissements.

Le Vice-Président. Wir haben drei Rückweisungsanträge. Ich frage Hr. P. Wicht, D. Krienbühl und S. Murith ob sie die Rückweisungsanträge formell aufrechterhalten?

Krienbühl David (PLR). Ja, ich erhalte den Antrag aufrecht.

Wicht Pascal (UDC). Ja, ich erhalte den Antrag aufrecht.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Oui, M. le Président, je la maintiens.

Vote sur la demande de renvoi du budget de fonctionnement des groupes libéral-radical, de l'Union démocratique du Centre et Centre/vert'libéral

Le Conseil général refuse, par 47 voix contre 25 et 0 abstention, la demande de renvoi du budget de fonctionnement des groupes libéral-radical, de l'Union démocratique du Centre et du Centre/vert'libéral.

Ont voté en faveur du renvoi: 25 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: 47 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 0

Examen de détail

Le Vice-Président. Ich erkläre ihnen die Vorgehensweise. Es können Änderungsanträge für eine Erhöhung, Verminderung oder Streichung zu den jeweiligen Rubriken gestellt werden. All diese Anträge müssen schriftlich vorliegen. Tous les amendements doivent nous être présentés par écrit.

Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page et le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. J'insiste, prenez le temps, respirez entre la mention de la page et du numéro du poste. C'est vraiment important, merci beaucoup.

Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité. Aussi, si vous avez un amendement qui concerne, par exemple, le chapitre IV, que vous voulez quand même faire des économies dans le chapitre I, par exemple, il faut intervenir déjà au premier chapitre. Si on l'a déjà traité, on ne peut y revenir.

Y a-t-il des questions sur cette façon de procéder? Tel n'est pas le cas.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 67 à 70)

Steiert Thiery, Syndic. La présentation est quelque peu différente des années précédentes puisque nous avons extrait le Secteur des archives et du patrimoine historique, qui sont désormais présentés sous le chiffre 113. Auparavant, il était dans l'administration 011. Cela donnera un peu plus de transparence pour les budgets futurs. Pour celui-ci, cela donne une lisibilité un peu plus compliquée par rapport aux exercices précédents.

Le montant des centres d'animation socioculturelle ne se trouve plus dans ce budget. Il est bien sûr transféré à la Direction des Ecoles, puisque le Secteur de la cohésion sociale sera transféré à la Direction des Ecoles le 1^{er} janvier 2022. C'est la raison pour laquelle ce montant ne figure plus dans le budget de l'Administration générale. En revanche, les projets de cohésion sociale sont toujours dans notre budget, mais ils seront bien sûr aussi transférés à la Direction des Ecoles.

Je n'ai pas d'autres remarques particulières, à part pour les projets de bilinguisme. Un montant de 20'000 francs est destiné à couvrir les frais de la Commission du bilinguisme. Cette Commission va être créée dès le début de l'année 2022 et quelques premiers projets pourraient être appelés à être lancés en 2022. A voir si, les années suivantes, des projets plus conséquents devraient voir le jour.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. A priori, je n'ai pas de remarques sur l'examen de détail, le cas échéant je me manifesterai.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.3131.05 Projet bilinguisme

Wicht Pascal (UDC). Au nom du groupe UDC, je demande d'augmenter le montant figurant à la rubrique 100.3131.05 "Projet bilinguisme" (page 67) de 15'000 francs et ainsi de le porter à 35'000 francs. C'est le montant qui figurait, sous une autre rubrique, au budget 2021.

Pour notre groupe, s'il y a bien un point sur lequel il n'est clairement pas opportun de faire des coupes, c'est bien celui du bilinguisme. Le montant prévu l'année dernière était déjà en soi un montant très faible au vu des enjeux et de l'importance du bilinguisme dans notre ville. Il nous paraît essentiel que la Ville dispose d'un budget lui permettant, enfin, de faire un pas vers la mise en œuvre d'une vraie politique du bilinguisme, digne d'une ville comptant plus d'un habitant sur cinq de langue allemande. Nous avons déjà pris bien trop de retard en la matière, il s'agira maintenant de passer la seconde vitesse.

En compensation de cette augmentation de charges, nous proposons de diminuer de 15'000 francs la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés" (page 83). Je vous rassure, notre groupe n'a pas du tout l'intention de faire des économies sur les repas servis à nos chères têtes blondes. En revanche, ainsi que cela a été confirmé par la Conseillère communale lors de la Commission financière, le montant de cette rubrique a été calculé de manière erronée et

s'avère surévalué au vu de la communalisation des repas qui n'avait pas été correctement prise en compte dans le budget. Ceci nous permet donc de puiser ces 15'000 francs sans péjorer d'aucune manière la qualité de l'offre.

100.3131.01 Projets de cohésion sociale
100.3131.08 Politique d'information et communication

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 137'000 francs pour la rubrique 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale" (page 67), afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2020 concernant cette rubrique.

Toujours en page 67, le groupe libéral-radical vous propose là-aussi une réduction de charges de 10'000 francs pour la rubrique 100.3131.08 "Politique d'information et communication", afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2020 concernant cette rubrique.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). J'ai une proposition inverse de celle qui vient d'être faite. Je trouve que la cohésion sociale mérite un soutien dans ce moment de crise puisque cette dernière touche d'abord les groupes sociaux les plus vulnérables. Il est non seulement important de garantir les ressources, mais de les harmoniser de manière équitable. Par exemple, de favoriser la création de maisons de quartier, absentes dans certains quartiers, qui devront à l'avenir être implémentées partout pour concrétiser les politiques d'intégration, par exemple les politiques seniors. Dans le même esprit, j'aimerais aussi pouvoir maintenir le financement des projets participatifs qui ont montré beaucoup d'avantages, qui a été supprimé.

Je propose donc de soustraire 30'000 francs de la rubrique 550.3110.00 "Mobilier et appareils de bureau" (page 102), sachant que l'on vient de développer une politique de durabilité - probablement que cela peut être un effort aussi que l'on peut demander pour cette année - et "d'emprunter" 30'000 francs à la rubrique 1310.3090.00 "Formation et perfectionnement du personnel" (page 129) - qui semble être surévaluée par rapport aux comptes - , afin de pouvoir affecter 60'000 francs à la rubrique 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale" (page 67), pour assurer les projets participatifs et surtout ses nouvelles attributions.

100.3000.00 Traitements membres d'autorité
100.3060.00 Pensions aux retraités
100.3131.02 Fusion du Grand Fribourg
110.3636.03 Centres d'animation socioculturelle

Rugo Claudio (PA). Comme mentionné précédemment, mon intervention concerne la rubrique 100.3000.00 "Traitements membres d'autorité" (page 67). Ce n'est pas un amendement, mais je demande des explications. Comment peut-on budgéter en 2022 les hausses des salaires des Conseillers communaux? À quelle date entre en vigueur cette modification? Est-ce normal, au nom de la fin des rentes à vie, de garder ces dernières pour les anciens? C'est le plus petit dénominateur commun ou le plus grand dénominateur commun. Là, apparemment, c'est le plus grand dénominateur. Alors pour ce qui est des droits acquis, on les garde, et pour les nouveaux droits augmentation de salaires, on les garde aussi, on les applique. Il me semble que c'est un faux chiffre si mes informations sont justes. C'est-à-dire si déjà au 1^{er} janvier ... À quelle date ces salaires ont été augmentés?

Ma deuxième remarque concerne la rubrique 100.3060.00 "Pensions aux retraités" (page 67). C'est la même chose, pourquoi y a-t-il cette différence de 32'015 francs? D'après mes chiffres, on devrait arriver à 999'960 francs, avec la nouvelle rente de 81'000 francs. Je ne crois pas qu'il y a eu de décès dans les anciens Conseillers retraités.

Ensuite, pourrais-je avoir des explications concernant la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg" (page 67). À quoi servent ces 20'000 francs pour le budget 2022?

Sous la rubrique 110.3636.03 "Centres d'animation socioculturelle" (page 68), on trouvait 1.128 million francs dans le budget 2021. Dans les comptes 2020, on avait 1.088 million francs. Maintenant, sous la rubrique 301.3636.03 "Centres d'animation socioculturelle" (page 75), on a un montant de 1.331 million de francs. Je félicite le Conseil communal d'avoir augmenté ce budget. S'agit-il du budget qui est reconsidéré au niveau du centre du quartier de Pérolles ou alors cela pourrait être un nouveau centre pensé à Beaumont?

101.3199.00 Autres charges d'exploitation (Conseil général)

Giller Christophe (UDC). Avec mes collègues, MM. Pierre-Alain Perritaz et Gérald Collaud, nous allons déposer une proposition en fin de séance, demain, dans les "Divers" pour l'introduction du certificat covid-19 afin de donner les moyens à cette proposition et d'instaurer les tests pour ceux qui n'ont pas de pass covid-19. Sous la rubrique 101.3199.00 "Autres charges d'exploitation" (page 67), nous proposons une augmentation de 8'500 francs, qui correspond aux tests que nous aurons besoin pour les personnes non vaccinées, non guéries, qui ne seraient plus guéries ou plus vaccinées d'ici à ce que la proposition soit acceptée. Pour cela, nous proposons une diminution de charges de la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg" (page 67), sur les fameux 20'000 francs qui, me semble-t-il, ne sont plus du tout utiles.

100.3131.02 Fusion du Grand Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai une proposition par rapport à la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg" (page 67) de 20'000 francs.

Je propose de réduire ce montant de moitié, à savoir 10'000 francs, vu la mort de ce projet, et de l'affecter à une nouvelle rubrique sous 101 Conseil général que j'appellerais "Manifestation des 40 ans du Conseil général".

En effet, cette question a été discutée lors de la séance de Bureau du 15 mai 2021 avec un projet de brochure contenant les discours des Présidents du Conseil général des 40 dernières années et d'une manifestation en un lieu emblématique pour marquer l'événement et renforcer l'esprit de corps de notre institution. Ceci me paraît être un élément important, en dépit de la pandémie covid-19 qui dure.

Il appartiendra au Bureau de mettre sur pied un programme adapté à la situation sanitaire l'année prochaine.

Je vous remercie de soutenir le transfert de charge demandé en faveur de notre Conseil général, puisque sous la rubrique 101, je ne vois aucun poste qui a été prévu.

110.3131.10 Projets développement durable

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre amendement concerne un des postes de l'Administration générale. Il demande de réduire la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets" (Mobilité) (page 89), de 30'000 francs, pour affecter trois tranches de 10'000 francs:

- une tranche pour la rubrique 110.3131.10 "Projets développement durable" (page 68);
- une tranche pour la rubrique 300.3131.05 "Projet bilinguisme" (page 75);
- une tranche pour la rubrique 320.3636.23 "Mobilité scolaire, prestations de tiers" (page 80).

Le poste dans lequel les 30'000 francs sont pris a suivi une croissance lente mais néanmoins sûre et certaine lors de la dernière législature, vu qu'il a doublé. Il est passé de 50'000 à 100'000 francs et les justifications de cette augmentation étaient contenues jusqu'en 2018. Depuis, plus rien ne justifie ce montant. Malheureusement, lors de la séance de la Commission financière, nous n'avons pas réussi à être convaincus que le maintien de ces 100'000 francs soit justifié par des projets ou des études, qui soient à l'agenda ou en cours. En revanche, tous les autres postes auxquels il est demandé d'allouer 10'000 francs sont des postes qui ont subi des coupes ou des réductions lors d'une nouvelle lecture. A chaque fois, c'est soit une compensation totale, soit partielle, qui nous semblent beaucoup plus prioritaires pour notre commune, comme le développement durable, le bilinguisme et la mobilité scolaire où, là, on a de vrais projets selon les informations que l'on a reçues. A l'inverse, le poste concerné au Service de la mobilité, n'a subi aucune modification au cours des relectures, ce qui est pourtant le cas de la très grande majorité de tous les autres postes "Etudes et projets". Cela nous paraît donc raisonnable de mettre la priorité sur les sujets de développement durable, de bilinguisme et de mobilité scolaire plutôt que d'avoir de l'argent à quelque part sans savoir pourquoi. Merci pour votre soutien.

Le Vice-Président. Est-ce que tous ces amendements sont formellement maintenus? Je pars de l'idée que c'est le cas. Si quelqu'un aimerait retirer formellement son amendement, je lui demande de le signaler maintenant. Tel n'est pas le cas. Nous sommes donc saisis de plusieurs amendements.

Steiert Thierry, Syndic. Comme ces propositions d'amendements n'ont pas été discutées au Conseil communal, je ne peux que les rejeter intégralement.

Je laisserai la parole à mes collègues pour ce qui concerne les rubriques qui se trouvent dans leur budget respectif. Ils vont donc certainement aussi prendre la parole pour compléter.

Pour ce qui est de l'intervention de M. P. Wicht, je vous remercie de proposer l'augmentation pour les projets de bilinguisme, mais je viens d'expliquer tout à l'heure qu'effectivement nous allons d'abord commencer par mettre en vitesse de croisière la Commission. Nous ne voulions pas mettre un montant au budget sans vraiment savoir quels seront les projets qui seront concrètement mis en œuvre. On a déjà deux ou trois idées, mais le montant de 20'000 francs nous semblait suffisamment important pour couvrir les premiers projets. Il est probable que dans les années suivantes, comme je l'ai dit tout à l'heure, les budgets seront plus élevés pour couvrir les frais de certaines mesures qui ne manqueront pas d'être proposées par la

Commission. M. Wicht, vous semblez dire que l'on n'en fait pas assez pour le bilinguisme et que le montant de 20'000 francs traduirait un manque de volontarisme pour favoriser le bilinguisme dans notre ville. J'aimerais vous rappeler qu'il y a de nombreuses autres rubriques qui comportent aussi des positions liées au bilinguisme. Si vous êtes un peu attentifs, notamment à la lecture du "1700", vous voyez que durant les cinq dernières années le nombre d'articles traduits a augmenté de manière très conséquente. Vous aurez aussi pu constater que le site internet aujourd'hui est complètement disponible dans les deux langues, que la présence de la Ville de Fribourg sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, est également intégralement traduite. Tout ceci représente des coûts très conséquents qui finalement sont aussi en lien avec la promotion du bilinguisme. Il y a encore pleins d'autres choses, notamment la traduction de tous les communiqués de presse. Durant les cinq à six dernières années, on a énormément fait pour promouvoir le bilinguisme. On fait aussi attention à un usage accru du bilinguisme. De surcroît, j'oubliais de le mentionner, nous allons aussi financer les cours d'allemand pour le personnel qui souhaite acquérir ou améliorer et perfectionner ses connaissances d'allemand. Tout ceci vient donc s'ajouter aux mesures qui figurent ici. Pour cette raison, nous nous opposons à votre proposition.

Nous nous opposons également à la proposition d'amendement de M. D. Krienbühl parce qu'elle consiste tout simplement à supprimer des montants dans les "Projets de cohésion sociale" et dans les projets de "Politique d'information et de communication". Ces montants-là ont été légèrement augmentés, pas simplement de manière arbitraire, mais en tenant compte des besoins de la population et aussi de certains besoins qui sont exprimés ici-même au Conseil général.

Mme M.-C. Rey-Baeriswyl souhaite augmenter les montants pour les "Projets de cohésion sociale". C'est louable, évidemment. Je constate que ceci se ferait au détriment d'une autre position qui se trouve au Génie civil, à la page 102, et je laisserai ma collègue s'exprimer sur cette proposition. Le montant de 417'230 francs qui figure aujourd'hui pour les projets de cohésion sociale constitue quand même une augmentation conséquente par rapport aux 350'000 francs que nous avons l'année dernière. Nous ne pouvons bien sûr pas entrer en matière sur cette proposition, quand bien même nous en saluons l'initiative louable.

M. C. Rugo, vous n'avez pas fait de proposition d'amendement. Vous mentionnez une augmentation légère des traitements des membres de l'autorité, à savoir du Conseil communal, et simultanément, vous constatez que les pensions aux retraités ont augmenté. Si j'ai bien compris, d'une part vous déplorez qu'elles soient maintenues à la même hauteur qu'auparavant et en même temps, vous déplorez qu'elles ne soient pas encore plus hautes, puisque vous avez calculé qu'elles devraient être de 999'000 francs et pas de 967'000 francs. Je constate que vous avez consacré beaucoup de temps pour le calcul de nos salaires et des rentes des anciens Conseillers communaux. Je peux simplement vous dire que si vous aviez suivi attentivement les débats de ce Parlement lors du Message qui consistait à supprimer les rentes à vie, vous auriez constaté que pour les personnes nouvellement élues dans la législature 2021-2026, les salaires ont été adaptés en raison d'une compensation des cotisations employées beaucoup plus élevées que précédemment. Vous pouvez lire dans le Message respectif les explications précises de ces modifications.

Pour ce qui est du montant de la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg", et là je réponds directement aussi à M. J.-P. Wolhauser qui souhaitait réduire ce montant de 10'000

francs. Cette position comporte encore 20'000 francs, alors qu'auparavant elle était de 100'000 francs. Nous avons souhaité maintenir un montant résiduel pour, d'une part, couvrir d'éventuels travaux qui ne sont encore pas complètement clos. Je rappelle que les comptes de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg n'ont pas encore été clôturés. Cela sera fait dans les semaines à venir. Nous avons aussi souhaité avoir un montant résiduel qui permettrait éventuellement de rebondir sur un nouveau projet qui pourrait se présenter. C'est aussi une question symbolique pour dire que l'on n'enterre pas définitivement toute idée de fusion, mais on souhaite encore maintenir ce montant-là pour 2022.

Au sujet des centres d'animation socioculturelle, ce montant figure effectivement aux Ecoles. Je l'ai mentionné tout à l'heure. Il est plus élevé que le montant précédent. Il est le résultat d'une refonte de la convention avec REPER, qui comporte un certain nombre de nouvelles prestations et donc des frais de personnel supplémentaires à engager par REPER avec une convention qui est en cours d'être terminée.

M. C. Giller, vous souhaitez mettre 8'500 francs dans les autres charges d'exploitation du Conseil général et vous souhaitez les supprimer également sur la position "Fusion du Grand Fribourg". Je me suis exprimé sur cette position-là. Je constate que vous anticipez déjà sur une éventuelle acceptation d'une proposition qui sera déposée demain soir. C'est peu orthodoxe comme manière de procéder et, dans ce sens-là, nous ne pouvons que vous prier de ne pas accepter cet amendement.

Nous vous demandons aussi de ne pas accepter l'amendement de M. J.-P. Wolhauser, non seulement parce qu'il ponctionne les 10'000 francs sur la rubrique "Fusion du Grand Fribourg", qui ne serait pas dramatique en soi, mais parce que nous ne contestons pas le fait de vouloir célébrer d'une manière ou d'une autre les 40 ans du Conseil général. Y mettre un montant de 10'000 francs nous semble disproportionné dans la mesure où si on veut le faire et si on veut notamment publier une petite brochure avec les discours des Présidents des 40 dernières années, ce qui est tout à fait concevable, cela conduirait surtout à des frais internes puisque la Centrale d'impression est parfaitement en mesure de produire ce genre de brochure, ceci aussi grâce aux généreux crédits que vous avez octroyés ces dernières années pour des machines qui sont en mesure de produire de très belles productions imprimées.

M. S. Murith, vous souhaitez augmenter les montants aux "Projets développement durable", ainsi qu'au "Projet bilinguisme". En ce qui concerne le bilinguisme, je me suis déjà exprimé. Quant aux projets de développement durable, bien sûr que l'on pourrait tout à fait concevoir un budget augmenté de 10'000 francs et l'utiliser intelligemment. Mais le budget, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, est le résultat de discussions intenses au niveau du Conseil communal, de certains sacrifices aussi qui ont été faits dans toutes les rubriques et par tous mes collègues.

Dans ce sens, nous vous proposons de maintenir le budget tel qu'il vous a été présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous comprenez que cette rubrique "économat" n'est pas seulement liée au Service de Génie civil. C'est l'économat qui réunit toutes les demandes de mobilier et d'appareils de bureau de tous les Services. Lors de l'examen du budget, nous avons déjà baissé cette rubrique de 30'000 francs. Pour reprendre les termes de M. S. Jordan, le citron a déjà été pressé. Ce montant a dû être augmenté parce que nous avons agrandi les locaux à la rue Joseph-Piller pour le Service juridique, le Service d'urbanisme et

d'architecture, ainsi que le Service du génie civil, environnement et énergie. Cependant, il y a aussi des demandes d'autres Services, comme par exemple, celui de la culture. Je vous prie donc de laisser cette rubrique telle quelle.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Concernant la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets", vous pouvez constater que dans les comptes 2020, le Service de la mobilité a eu besoin de 97'665.20 francs. C'est une rubrique indispensable. Il y a diverses études qui sont effectuées par le Service de la mobilité. Il y a aussi des enquêtes, des comptages, ou encore de l'assistance technique. Je peux vous donner encore d'autres éléments. On doit parfois, faire une petite étude à un carrefour pour voir si les temps de régulation sont bien réglés. Ce sont de petites études que l'on donne à l'extérieur. Il y a des études pour anticiper les effets liés aux chantiers. Vous savez que dans cette ville il y a régulièrement des chantiers provoqués par divers éléments comme le chauffage à distance. On a la ligne de bus n° 5 qui doit déboucher sur l'avenue du Midi avec une priorisation des bus qui va demander une petite étude. Il faut parfois réaliser des études complémentaires en cours de route sur des projets communs avec Urbanisme et Architecture. Certes il s'agit de petites études mais qui sont importantes pour consolider les projets et avancer ensemble. J'évoquerais encore l'exemple d'études en cours et de petits mandats, notamment en coopération avec l'école d'ingénieurs sur des systèmes de technologie nouvelle en lien avec le trafic, ou encore d'autres petites études liées à la mise en œuvre de mesures dans des quartiers qui nécessitent systématiquement un monitoring. En effet, nous aimons toujours pouvoir voir les effets de ce que nous installons. Encore l'autre soir, en séance de consultation publique du projet de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, le plan de trafic, son monitoring et ses effets sont au cœur des demandes des habitant·e·s. Je vous citerais encore des études de stationnement en lien avec le déplacement du kiss and ride (dépose-minute) du projet de la Gare, ou encore des petites études potentielles avec la rampe de la Gare routière, ainsi qu'au sujet de la vitesse commerciale des bus dont M. C. Giller a parlé. En réduisant le montant de cette rubrique, on risquerait de paralyser non seulement l'avancée des projets mais aussi, à terme, la mobilité dans cette ville. Je ne peux donc, au nom du Conseil communal, que vous demander de ne pas toucher à cette rubrique.

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. Je donne juste un tout petit complément d'information par rapport à la proposition de M. S. Murith d'augmenter la rubrique "Projet bilinguisme". Les demandes que l'on reçoit ou que l'on va recevoir par rapport aux écoles et projets bilinguisme vont être transférées dans le budget de l'Administration générale et être traitées justement par la nouvelle Commission du bilinguisme. Nous allons pouvoir répondre aux besoins s'ils restent dans l'ordre de grandeur actuel.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vous rappelle que la rubrique 100.3101.01 "Dépenses internes liées au Coronavirus" (page 67) est liée aux frais engendrés par la crise sanitaire. C'est ici que seraient comptabilisés les frais, par exemple, de tests. Il n'est pas nécessaire de l'augmenter aujourd'hui. Dans le cas où cette rubrique exploserait, on solliciterait évidemment un crédit complémentaire, au Conseil général. Je vous recommande donc de ne pas accéder à cette demande.

La deuxième c'est une proposition de soutien, donc pas des frais, pour les projets de cohésion sociale. Là, je vous propose de faire comme on a fait pendant l'ensemble de cette crise, c'est-à-dire de passer par le Président de la cellule covid-19, qui est ici à ma gauche, afin qu'elle soit

traitée comme toutes les propositions de soutien via la cellule covid-19. Je suis sûr que M. le Président a déjà noté cette proposition qu'il soumettra à la cellule covid-19 comme toutes autres propositions.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Juste un petit commentaire pour vous dire qu'aucun amendement n'a été présenté à la Commission financière. Par conséquent, je ne pourrai vous formuler de préavis de la Commission pour aucun d'entre eux, à moins qu'il y ait une interruption de séance pour en discuter.

Le Vice-Président. Nous sommes saisis de beaucoup d'amendements et sommes en train d'établir la façon de les voter. J'interromps la séance pour quelques minutes.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 22.09 à 22.14 heures.

Votes sur la rubrique 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale"

Le Vice-Président. Je vous remercie de votre patience, on va passer au vote. Premièrement, nous allons voter sur les deux amendements qui concernent la rubrique 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale". Il s'agit de l'amendement de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, qui demande une augmentation de 60'000 francs de ce poste, que l'on oppose à la proposition de M. D. Krienbühl, qui demande une réduction de charges de 137'000 francs pour cette même rubrique. Le vainqueur de cette opposition sera confronté à la proposition initiale du Conseil communal.

Vote 1

Opposé à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer la rubrique 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale" de 137'000 francs, l'amendement de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl visant à diminuer de 30'000 francs les rubriques 550.3110.00 "Mobilier et appareils de bureau" et 1310.3090.00 "Formation et perfectionnement du personnel" et d'allouer le montant de 60'000 francs au poste 100.3131.01 l'emporte par 30 voix contre 20 et 21 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 30 Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre l'amendement de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 20 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 21 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Vote 2

Opposée à l'amendement de de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl proposant de diminuer de 30'000 francs les rubriques 550.3110.00 "Mobilier et appareils de bureau" et 1310.3090.00 "Formation et perfectionnement du personnel" et d'allouer le montant de 60'000 francs au poste 100.3131.01 "Projets de cohésion sociale", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 9 et 11 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl): 51 Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl): 9 Collaud Gérald (CG-PCS), Galley Liliane (Vert-e-s), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Se sont abstenus: 11 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bassil Rana (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Vote sur la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg"

Le Vice-Président. Nous passons au vote relatif au prochain amendement proposé par M. J.-P. Wolhauser.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Jean-Pierre Wolhauser proposant de diminuer de 10'000 francs la rubrique 100.3131.02 "Fusion du Grand Fribourg" et d'allouer ledit montant à un nouveau poste "Manifestation des 40 ans du Conseil général", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 49 voix contre 16 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. J.-P. Wolhauser): 49 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. J.-P. Wolhauser): 16 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Le Vice-Président. Nous passons au vote sur le prochain amendement qui concerne la rubrique 101.3199.00 "Autres charges d'exploitation" (Conseil général).

Giller Christophe (UDC). Je remercie M. le Directeur des Finances, qui a finalement répondu à ma question. Après concertation avec mes collègues, nous allons retirer notre amendement.

Vote sur la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets"

Le Vice-Président. Nous passons au vote sur l'amendement proposé par M. Simon Murith, au nom du groupe Le Centre/PVL, qui concerne la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets".

Murith Simon (Le Centre/PVL). J'aurais pu m'en passer, je ne veux pas trop prolonger. Je maintiens mon amendement car nous ne sommes pas convaincus par les explications dans la mesure où la grande majorité des projets qui sont évoqués semblent en fait être pour la plupart déjà compris dans le budget des investissements sous "études". Certains ont déjà été votés, que ce soit des compartimentages, des études pour la ligne de bus n° 5, des carrefours ou des choses similaires. La seule chose que je retiens, c'est que c'est pour des petites études, on n'en sait pas plus, et cela nous semble beaucoup plus important de prioriser les projets de développement durable pour avoir une approche transversale, de soutenir le bilinguisme, qui fait partie de l'identité de notre ville, et enfin de soutenir des vrais projets de mobilité scolaire pour les enfants, des projets qui existent.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Simon Murith, au nom du groupe Le Centre/PVL, proposant de diminuer de 30'000 francs la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets" (Mobilité) et d'allouer ledit montant par tranches de 10'000 francs aux postes 110.3131.10 "Projets développement durable", 300.3131.05 "Projet bilinguisme" et 320.3636.23 "Mobilité scolaire, prestations de tiers", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 40 voix contre 28 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. S. Murith, au nom du groupe Le Centre(PVL): 40 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. S. Murith, au nom du groupe Le Centre(PVL) 28 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL),

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Delarze Fanny (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS)

Vote sur la rubrique 100.3131.05 "Projet bilinguisme"

Le Vice-Président. Nous passons au prochain vote relatif à l'amendement de M. P. Wicht, au nom du groupe UDC.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Pascal Wicht, au nom du groupe UDC, proposant de diminuer la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés" et d'allouer ledit montant au poste 100.3131.05 "Projet bilinguisme", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 42 voix contre 26 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. P. Wicht, au nom du groupe UDC): 42 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. P. Wicht, au nom du groupe UDC):26 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Woeffray Laurent (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

II. FINANCES (pages 71 à 74)

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je réponds à une question qui a été posée lors de l'entrée en matière concernant le nouveau poste pour la surveillance des finances. Les commentaires y relatifs figurent en page 28 du Message. Si on veut mettre en place un contrôle des finances efficace, il faut impérativement quatre yeux, sinon ce n'est pas une bonne pratique. Nous avons par ailleurs un comité qui a été mis en place avec des experts renommés. Notre propre chargée de projet qui exerce pour l'instant est elle-même certifiée CIA (certificated internal audit) et permet, dans cette petite niche, d'avoir une position de la Ville de Fribourg dans toute la Suisse de manière très intéressante. Evidemment, on doit aller dans les préceptes de bonne pratique de cette surveillance. Ce poste est donc impératif.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

259.3131.04 Projets participatifs

Rugo Claudio (PA). Je veux présenter un amendement. Sous la rubrique 259.3131.04 "Projets participatifs" (page 73), on avait 50'000 francs et c'est passé à zéro. Cela concerne le projet de magasin bio Bio26 de notre ancien collègue M. Vincenzo Abate et du maraîcher Urs Gfeller. La Ville pourrait donner un coup de main à cette coopérative bio qui débute. Elle a lancé une demande d'aide. À titre individuel, plusieurs Conseillers généraux se sont déjà manifestés. Alors je demande que cela soit une charge de 10'000 francs de plus, ce qui correspond à 20 actions de 500 francs. Pour donner un tout petit peu plus d'explications, il s'agit d'une trentaine de producteurs bio qui se sont réunis autour d'un projet pour faire cette nouvelle coopérative dans le quartier du Jura. Il s'agit d'un projet de vente directe de produits frais bio.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci M. C. Rugo pour le dépôt de cet amendement et votre soutien à ce projet fort intéressant. Cela dit, ce n'est absolument pas du tout l'objet de cette rubrique puisque celle-ci demande aux citoyen·ne·s de la ville de déposer leur projet. On peut donc soutenir une coopérative en acquérant des parts, mais ça pourrait être analysé, par exemple, chez nous, dans le cadre des objectifs du développement durable ou Effort Fribourg, qui est une société anonyme issue de fonds privés, qui soutient les commerçants et d'ailleurs toutes activités économiques en ville de Fribourg. Ce n'est pas du tout la bonne rubrique.

Je vais vous donner des explications quant à la suppression des 50'000 francs. Elle n'est pas du tout due à une lecture particulière du budget. Elle est issue d'une réflexion dans le cadre du déroulement actuel des projets participatifs. On est arrivés à un stade où il n'y a plus que les grandes institutions ou associations qui peuvent poser des projets parce que le cadre est devenu relativement rigide et s'est éloigné fortement de l'idée de départ des postulants. Nous désirons mener en 2022 une réflexion avec le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, pour voir comment redémarrer les projets participatifs en 2023. Le Conseil communal s'oppose à cet amendement.

Le Vice-Président. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre amendement?

Rugo Claudio (PA). Oui, effectivement M. le Président. Parmi dans les projets participatifs, la Ville s'est gardée de soutenir celui de distribution de M. Jonathan Bugnon. Il arrive presque au bout maintenant, il a fait déjà 12 distributions, mais la Ville est toujours attentiste. Parfois, il faut un peu prendre le train quand il est là. Lorsqu'il est déjà parti, c'est trop tard. Alors, je maintiens mon amendement et j'espère que vous le soutiendrez.

Vote

Opposée à l'amendement de M. Claudio Rugo proposant d'allouer 10'000 francs à la rubrique 259.3131.04 "Projets participatifs", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 59 voix contre 4 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. C. Rugo): 59 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS),

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. C. Rugo): 4 Delarze Fanny (PS), Jordan Samuel (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 8 Bassil Rana (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rustemi Ilire (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

III. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE (pages 75 à 84)

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. J'aimerais mentionner deux modifications dans le fonctionnement du Service.

La première concerne le transfert du secteur de la Cohésion sociale de l'Administration générale au Service des écoles, qui sera renommé et qui s'appellera dorénavant Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je vous donnerai de plus amples explications par rapport à ce transfert sous le point 8 de l'ordre du jour, soit le rapport final au sujet des postulats n° 183 et n° 1. Il résulte de ce transfert que le budget de la Cohésion sociale sera intégré dans le Service, comme on l'a déjà entendu et discuté.

Le deuxième changement concerne une nouvelle organisation dans la confection des repas au sein de nos accueils extrascolaires et les mensa des CO de la ville. Dans l'objectif d'améliorer la qualité de ces repas, nous intégrons la confection dans notre organisation du Service. Je vous donnerai plus d'informations lors du point 10 de l'ordre du jour, à savoir, la réponse au postulat n° 198.

Diese neue Organisation hatte doch zur Folge, dass ein neuer Sektor in unserem Amt, sowie im Budget entstand. Gemäss unseren Berechnungen wird dies jedoch keine höheren Kosten mit sich bringen. Der neue Sektor spiegelt sich im neuen Abschnitt 303 in unserem Budget wider. Alle Ausgaben und Einnahmen, welche die Schulinfrastruktur sowie die Schulküche betreffen, wurden in diesen Abschnitt verschoben. Teilweise betrifft dies ganze Kontenbeträge, teilweise nur Anteile der bestehenden Konten.

Parmi les autres points à relever de ce budget figure la subvention de cinq places de crèches supplémentaires. Cela constitue une première petite étape dans l'augmentation planifiée des places de crèches et de répondre ainsi aux besoins formulés par les parents lors de l'évaluation quadriennale de 2020, publiée au début de cette année.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

301.3636.03 Centres d'animation socioculturelle

320.3130.21 Transport des élèves

Krienbühl David (PLR). J'ai bien entendu les explications de M. le Syndic concernant les centres d'animation socioculturelle et de la convention liante avec REPER. Cependant, concernant cette rubrique 301.3636.03 "Centres d'animation socioculturelle" (page 75), le groupe libéral-radical se pose quand même quelques questions quant à l'explosion de charges qui en résulte. Par rapport aux comptes 2022, il y a plus de 22% d'augmentation, soit 242'000 francs d'augmentation en termes absolus. On devrait avoir quelques explications. J'avais déposé un amendement, mais je comprends aussi qu'il y a des conventions et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi.

De plus, nous avons déposé, au nom du groupe, un deuxième amendement qui concerne la rubrique 320.3130.21 "Transport des élèves" (page 80). Comme chaque année, le groupe libéral-radical s'oppose à cette rubrique. Nous vous proposons donc une réduction de charges de 900'000 francs pour cette rubrique afin de supprimer cette dépense saugrenue.

350.3105.02 Frais de repas préparés

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Avec mon collègue, M. Simon Zurich, nous demandons une baisse des charges à la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés" (page 83) de 40'000 francs et une augmentation des revenus à la rubrique 401.4270.00 "Amendes - Ordonnances pénales" (page 86) de 160'000 francs, afin d'augmenter de 200'000 francs la rubrique 351.3636.07 "Crèches" (page 84).

Le manque de places en crèche n'est plus à prouver, il a déjà fait l'objet de nombreuses études. L'exode urbain que nous voyons depuis 2017 n'est pas à prouver non plus (voir page 12 du Plan financier). Pendant le dernier mandat d'une Conseillère communale PLR, 63 places de crèches ont été créées, soit un peu moins de 13 par année en moyenne. Il serait regrettable que ce soit pendant le mandat de notre première Conseillère communale Vert-e-s que l'on ne voit plus de multiplication des places de crèches. Il faut agir.

Si je puis faire une brève allusion à la dénomination du Secteur créé, il est préférable de donner à manger à ceux qui n'en ont pas que de manger gastro pour ceux qui bénéficient déjà d'un menu. Loin de moi la volonté de pimenter encore une fois d'images culinaires les interventions, néanmoins il y a de quoi s'interroger sur certaines priorités dans les plats. Je préfère manger un premier plat principal et ensuite peut-être un dessert.

En créant des places de crèches, nous donnons la possibilité à des parents de travailler davantage. Aujourd'hui encore, ce sont plutôt les femmes qui restent à la maison. Si je puis faire référence à l'un des postulats qui sera traité plus tard, vous avez, chers-ères collègues, la possibilité de lutter contre les stéréotypes de manière très concrète en offrant des alternatives à des parents qui souhaitent pouvoir travailler et qui ne trouvent malheureusement pas de places de crèches. Sans perspective du sésame, ces parents regarderont au loin et quitteront notre jolie ville en nous délestant, encore un peu plus, de quelques revenus bienvenus. Merci de votre soutien à cet amendement.

Zurich Simon (PS). Je soutiens cet amendement, que j'ai initié. Il me paraît très important dans un contexte où l'on a une étude de besoins qui établit clairement une situation problématique en ville de Fribourg. On aurait besoin d'une quarantaine de places. C'est ainsi que le Conseil communal l'a communiqué le 15 mars dernier. Cela me paraît très important dans cette optique-là de répondre à ce besoin et, comme le Conseil communal l'a aussi communiqué en mars dernier, d'y répondre dans le cadre des exercices budgétaires comme nous sommes en train de le faire maintenant. Je vous remerciais donc de soutenir cet amendement dans une optique d'égalité, d'égalité des genres pour les parents et d'égalité de chances pour les enfants.

350.4260.02 Contributions des parents

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Ich habe eine Informationsfrage, auf die wir heute Abend wahrscheinlich keine Antwort erhalten, weil sie gewisse Berechnungen erfordert. Ich stelle sie trotzdem, weil sie in unmittelbarem Zusammenhang mit dem Voranschlag der Stadt steht. Sie erinnern sich, unsere Stadt, d.h. der Gemeinde- und der Generalrat haben es vor noch nicht allzu langer Zeit versäumt die Tarife für die ausserschulische Betreuung zu korrigieren. Freiburg praktiziert - das wurde anfangs der laufenden Legislatur von einem frisch gewählten Ratsmitglied absolut korrekt beklagt - die schweizweit höchsten Maximaltarife bei der ausserschulischen Kinderbetreuung und die Minimaltarife sind die höchsten in der Westschweiz. Insgesamt werden in der Stadt Freiburg 1.67 Millionen Franken in die Stadtkasse gespült als Beiträge der Eltern an die ausserschulische Betreuung. Diese Zahl findet sich auf Seite 84, Rubrik 350.4260.02, des Voranschlags. Sie ist fast achtmal höher als die Subventionen, die die Stadt vom Kanton für dieselben Leistungen bezieht. Die Mitte/GLP-Fraktion möchte gerne wissen wie hoch diese Einnahmen wären wenn die Stadt Freiburg die Tarife für die ausserschulische Betreuung am schweizerischen Mittelwert ausrichten würde, wie dies vom eidgenössischen Preisüberwacher empfohlen wurde. Gerne hören wir auch eine Zusage, dass im nächsten Voranschlag dieser Mittelwert vielleicht zur Festlegung der Tarife und damit auch der Einnahmen Eingang finden wird. Und warum nicht - vielleicht sogar ein tieferer Wert, damit unsere Stadt die familienfreundliche Gemeinde wird, die mir und unserer Fraktion so am Herzen liegt.

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. Ich versuche alle Fragen zu beantworten.

Je réponds à M. D. Krienbühl au sujet des centres d'animation socioculturelle et la convention avec REPER. Comme M. le Syndic l'a déjà dit, nous avons déjà mis toutes les prestations de REPER ensemble dans un contrat. Un des objectifs de l'intégration de la Cohésion sociale dans mon Service est justement de pouvoir profiter de toutes les synergies qui existent déjà, de rapprocher ce secteur du Service de l'aide sociale qui a également eu une convention avec REPER pour les travailleurs sociaux de rue. Vous avez peut-être pu lire ces derniers mois qu'il y a différents soucis en ce qui concerne l'état psychologique de la jeunesse en lien avec la pandémie. Je pense qu'il est tout à fait défendable d'augmenter les moyens pour pouvoir répondre à ces besoins dans la rue, directement auprès des jeunes. Pour cela, REPER est notre partenaire principal et nous souhaitons améliorer la collaboration avec eux.

Par rapport à la deuxième intervention de M. D. Krienbühl concernant le transport des élèves, je vous demande évidemment de ne pas soutenir cet amendement. Il s'agit d'ailleurs aussi de transports scolaires, par exemple pour des activités extrascolaires. Si vous supprimez ce transport, cela va être compliqué de pouvoir amener tous les élèves à ces activités

extrascolaires. Dans des régions où cela n'était pas nécessaire, si je me rappelle bien, les transports réguliers quotidiens ont été supprimés. Par contre, pour un quartier, cela existe encore et on va le maintenir.

Concernant l'amendement de MM. J.-T. Vacher et S. Zurich, pour les crèches. Ich habe es bereits in meinem Eintretensvotum gesagt, der vorliegende Vorschlag ist ein erster Schritt. Die Bedarfsstudie hat gezeigt, dass ein erhöhter Bedarf vorhanden ist. Das vorliegende Budget zeigt uns in welchem Rahmen wir uns bewegen müssen und wir werden die besten Möglichkeiten suchen diesen Bedarf abzudecken. Sollten sie diesen Änderungsantrag überweisen, kann ich ihnen nicht garantieren, dass wir dies im nächsten Jahr so umsetzen können. Es ist nicht so einfach zu sagen wieviel ein Krippenplatz kostet. Dies hängt davon ab, ob der Platz in einer bereits bestehenden oder in einer neu zu schaffenden Krippe sein wird. Ich möchte darauf hinweisen, dass wir mit der Schaffung einer neuen Krippe mit 40 Plätzen noch nicht auf den genannten Bedarf antworten würden. Dafür gibt es mehrere Gründe. Beispielsweise sind etliche Tage mehr oder weniger gefragt oder Kinder, die bereits in Krippen sind, in ihren Gruppen bleiben, d.h. in diesen Gruppen müssten Plätze frei werden, usw. Es ist nicht einfach auf diesen Bedarf zu antworten aber selbstverständlich planen und analysieren wir und nehmen die Bedürfnisse ernst. Die Vereinbarung von Familien- und Berufsleben ist dem Gemeinderat selbstverständlich ein Anliegen.

Concernant le projet des cuisines, j'aimerais juste souligner qu'il n'est pas du tout en concurrence avec une augmentation de places de crèches. Ce sont deux projets indépendants. Ce projet "cuisines" pour nous, évidemment, c'est aussi une question de sensibilisation et de prévention. Ce sont des tâches que j'estime comme relevant des tâches publiques. Comme je l'ai déjà mentionné avant, ce projet de cuisines ne va de toute façon pas coûter plus cher que l'organisation actuelle.

Wie bereits vermutet, kann ich Hr. B. Altermatt die Zahl heute nicht nennen. Ich möchte aber darauf hinweisen, dass wir zur Erstellung der Studie den Preisüberwacher um mehr Informationen gebeten haben und wir diese bis heute noch nicht erhalten haben. Wir werden selbstverständlich die Antwort nachliefern.

Steiert Thierry, Syndic. Je souhaite apporter un complément de réponse, vu que je suis en charge jusqu'à la fin de l'année de la cohésion sociale et donc aussi des centres d'animation socioculturelle. J'ai été un peu pris au dépourvu tout à l'heure, lors de la première question au sujet des centres d'animation socioculturelle. L'augmentation du budget est spécifiquement due à de nouvelles mesures, notamment la participation des centres d'animation à la politique seniors, des nouvelles mesures d'animation mobile et décentralisée, de l'accompagnement des projets Agents sympas, le renforcement de l'offre germanophone – encore un des investissements dans le bilinguisme –, et une plus grande implication dans le programme Paysage éducatif Préfleuri.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je voulais simplement dire que l'augmentation de la rubrique "Amendes d'ordre" sera impossible pour la Police locale. Si c'était si facile, la rubrique serait simplement plus haute car avec l'expérience du tournus de nos agents de surveillance, on sait ce que cela peut rapporter. Si on voulait augmenter cette rubrique pour un ordre de grandeur aussi important, il est probable que cela devrait passer par

des augmentations de personnel. On n'arrivera simplement pas, par cette rubrique, à financer ces éléments supplémentaires en matière de crèches.

Le Vice-Président. Wir haben drei Änderungsanträge. Ich möchte die Initianten bitten zu formulieren, ob sie ihre Anträge aufrechterhalten.

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical maintient l'amendement concernant la rubrique 320.3130.21 "Transport des élèves", mais ne maintient pas l'amendement concernant les centres d'animation socioculturelle.

Zurich Simon (PS). Nous maintenons notre amendement.

Vote sur la rubrique 320.3130.21 "Transport des élèves"

Le Vice-Président. Nous votons d'abord sur l'amendement de M. D. Krienbühl concernant la rubrique 320.3130.21. L'amendement demande de réduire à zéro le montant de cette rubrique.

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de réduire à zéro le montant de la rubrique 320.3131.21 "Transport des élèves" de 900'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 44 voix contre 16 et 11 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 44 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 16 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Vote sur la rubrique 351.3636.07 "Crèches"

Le Vice-Président. Nous votons maintenant sur l'amendement de MM. S. Zurich et J.-T. Vacher concernant la rubrique 351.3636.07.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement de MM. Simon Zurich et Jean-Thomas Vacher proposant de diminuer de 40'000 francs la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés", d'augmenter la rubrique 401.4270.00 "Amendes - Ordonnances pénales" de 160'000 francs et d'allouer le montant de 200'000 francs au poste 351.3636.07 "Crèches" l'emporte par 36 voix contre 20 et 15 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de MM. S. Zurich et J.-T. Vacher): 20 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Papaux David (UDC), Schaller Alicia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de MM. S. Zurich et J.-T. Vacher): 36 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bassil Rana (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 15 Berisha Ibrahim (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Moussa Elias (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 85 à 90)

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il s'agit d'un budget très standard. La seule chose que l'on pourrait annoncer, c'est que l'on a anticipé des recettes en lien avec le nouveau parking de Saint-Léonard. Pour le moment, on a une incertitude par rapport à son début d'exploitation. A part cet élément, je n'ai rien de particulier à ajouter.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

430.3131.00 Etudes et projets

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 50'000 francs pour la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets" (page 89), afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2019.

401.4240.03 Produit des parcomètres

Rugo Claudio (PA). Pour ceux qui aiment lire les procès-verbaux, comme M. O. Collaud, j'avais prédit une grosse chute de l'encaissement des produits des parcomètres à la rubrique 401.4240.03 "Produit des parcomètres" (page 86). Il s'avère que j'avais entièrement raison. Vous pourrez lire toutes les interventions des autres années. Ce budget était déjà de 5 millions

de francs lorsque j'ai commencé de siéger au Conseil général. Vous avez les chiffres, le Conseil communal a les chiffres de cette année, et probablement qu'ils sont tout proches de 4.3 millions de francs, même moins je pense, on le verra en avril. Ainsi, il faut parfois aussi écouter la voix du Parti des Artistes, qui a une certaine connaissance des chiffres. Cette explication sera redonnée dans les observations demain soir.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Si j'ai bien compris, M. D. Krienbühl dépose un amendement sur la même rubrique que celle qui avait été proposée précédemment en lien avec les études de mobilité par M. S. Murith. Je vous ai expliqué pourquoi on ne pouvait pas baisser cette rubrique "Etudes" sans vraiment péjorer, je dirais même paralyser, toutes les petites études que nous devons faire au cours d'une année pour assurer le bon fonctionnement du réseau et les suivis nécessaires. Je ne vais pas relire mes notes. Je ne peux que vous encourager à refuser cet amendement.

Pour ce qui est de M. C. Rugo, oui, la rubrique "Parcomètres" baisse. Pourquoi? Tout simplement car il y a un changement de pratique, il y a eu le covid-19. De plus, il est vrai que le Conseil communal supprime régulièrement des places de parc pour des motifs multiples, à savoir augmenter le nombre de terrasses en ville de Fribourg pour les établissements publics, réaliser des aménagements cyclables ou améliorer des voies de bus en lien avec la vitesse commerciale. Il est vrai que chaque fois que l'on diminue le nombre de places de parc, on diminue les rentrées de cette rubrique.

Le Vice-Président. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre amendement?

Krienbühl David (PLR). Ja.

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer de 50'000 francs la rubrique 430.3131.00 "Etudes et projets", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 43 voix contre 22 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 43 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 22 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Rugo Claudio (PA)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 91 à 104)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le budget du Génie civil, environnement et énergie présente 3 millions de francs de diminution de charges et 3 millions de francs de diminution de revenus. Ceci est notamment dû au fait qu'en 2022, la décharge de Châtillon ne pourra plus accueillir des matériaux de type D. Ce budget comprend plusieurs modifications concernant les traitements dans les diverses rubriques.

Ainsi, la signalisation mobile 516 a été fusionnée avec la signalisation fixe 515. Les traitements de l'équipe voirie ont été transférés à la centrale de transport, c'est la conséquence d'une réorganisation. Les deux nouveaux postes demandés sont intégrés dans la rubrique 502 spécialiste à la voirie et 560 collaborateur pour l'élaboration du climat. Le montant est cependant diminué car le poste de la personne responsable du développement durable a été transféré à l'Administration générale. Ensuite, vous trouverez une nouvelle ligne, 550.3160.00 avec un montant de 105'000 francs. C'est le prix de la location du dépôt des TPF à Chandolan. Le Conseil communal a décidé de louer ces locaux afin d'y réunir, déposer et entreposer des équipements des structures et des matériaux.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Pont de Zaehringen

Rugo Claudio (PA). "Es wurden vorläufige Schutznetze installiert, um den Zugang zu den Brückenrändern zu begrenzen und zu sichern. Le dispositif définitif et horizontal sera installé parallèlement à l'assainissement du pont de Zaehringen, à partir de 2020. La Ville de Fribourg vous remercie de votre compréhension".
C'est une pancarte!

A ce sujet, je salue le secteur Communication de la Ville de Fribourg qui me lit et m'écoute souvent. Par contre, ils ont oublié de la remettre à jour. Mme A. Burgener Woeffray, si vous pouviez donner un peu plus d'explications sur le pont de Zaehringen et en particulier cette communication, fausse communication, qui est encore je pense aujourd'hui sur les deux côtés du pont de Zaehringen, je vous en serais reconnaissant.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. C. Rugo, je vous renvoie aux deux rubriques de la page 59, sous "Investissements à voter ultérieurement (catégorie III)": Ouvrage d'art: Pont de Zaehringen- Réalisation et Dispositif anti-suicide sur le pont de Zaehringen. Le Message vous sera soumis au mois de février 2022.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 105 à 112)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Au budget du Service urbanisme et architecture, vous aurez remarqué une toute légère hausse des revenus et une augmentation des charges d'environ 1.2 million de francs liée aux charges sociales, à l'imputation interne dans

le domaine de l'informatique ou aux amortissements des investissements. Vous aurez aussi constaté que dans plusieurs rubriques, les coûts liés à l'électricité, à l'eau et au gaz sont revus à la baisse. La rubrique 620.3131.00 "Etudes et projets" a une particularité expliquée en page 24 du fascicule. Le montant a été exceptionnellement augmenté car ce poste comprend cette année deux éléments particuliers, à savoir des études pour installer une ferme urbaine en ville de Fribourg et d'avancer avec le programme Nature et Paysage.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

620.3131.00 Etudes et projets

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 180'000 francs pour la rubrique 620.3131.00 "Etudes et projets" (page 110), afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2020.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ich habe vorhin meine Anmerkung zu dieser Rubrik schon angebracht.

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer de 180'000 francs la rubrique 620.3131.00 "Etudes et projets", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 46 voix contre 12 et 10 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 46 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 12 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 10 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE (pages 113 et 114)

Pas d'observations. Adopté.

VIII. CULTURE (page 115 à 118)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

800.3130.13 Régie culturelle
820.3636.18 Projets stratégiques Ville de Fribourg

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 50'000 francs pour la rubrique 800.3130.13 "Régie culturelle" (page 115), afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2020.

Le groupe libéral-radical a un second amendement. Il vous propose une réduction de charges de 321'000 francs pour la rubrique 820.3636.18 "Projets stratégiques Ville de Fribourg" (page 116), afin de nous ramener au niveau de charge des comptes 2020.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Concernant la "Régie culturelle", c'est une très mauvaise idée de vouloir réduire cette rubrique, car il s'agit d'un projet pilote. Nous ne pouvons pas du tout entrer en matière sur une réduction en phase de projet puisque nous avons certains éléments à tester. Le Conseil communal statuera sur le maintien ou non de ce projet dans le courant de l'année prochaine puisque l'on est en dernière phase de test.

Concernant la deuxième proposition "Projets stratégiques Ville de Fribourg", le Conseil communal vous invite aussi, évidemment, à ne surtout pas baisser ce type de projet. Nous rappelons qu'à l'intérieur de cette rubrique, nous avons la Saint-Nicolas, blueFACTORY, la Fête de la musique, la Tour Vagabonde, la Schubertiade, la boussole d'évaluation culturelle et la stratégie 2021-2025 qui soutient les artistes professionnels. Je crois qu'il serait particulièrement mal venu de bloquer ce type d'initiatives qui sont fantastiques en ville de Fribourg.

Le Vice-Président. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement vos amendements?

Krienbühl David (PLR). Oui.

Vote sur la rubrique 800.3130.13 "Régie culturelle"

Le Vice-Président. Nous passons au vote. Nous votons d'abord l'amendement qui concerne une diminution de 50'000 francs à la rubrique 800.3130.13

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer de 50'000 francs la rubrique 800.3130.13 "Régie culturelle", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 55 voix contre 10 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 55 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo

Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical):10 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Vote sur la rubrique 820.3636.18 "Projets stratégiques Ville de Fribourg"

Le Vice-Président. Nous passons au vote sur le prochain amendement qui concerne une proposition de réduction de charges de 321'000 francs pour la rubrique 820.3636.18.

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer de 321'000 francs la rubrique 820.3636.18 "Projets stratégiques Ville de Fribourg", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 52 voix contre 10 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 52 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Galley Lilliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical):10 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IX. SPORTS (pages 119 à 124)

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Il s'agit d'un budget assez comparable à ceux des années précédentes avec peut-être trois petits points d'attention.

Vous pouvez voir, concernant le parking P2, des traitements en lien avec le personnel des sports, lequel devra réaliser des petits travaux d'entretien puisqu'il est sur le site. Néanmoins, j'é mets la même remarque en lien avec le début de l'exploitation de ce parking que j'ai faite par rapport aux rentrées financières, qui sont comptabilisées dans le budget de la Mobilité et qui restent réservées.

Cette fois-ci, je peux l'annoncer, Mme la Présidente de la Commission financière, j'ai reçu les conventions d'exploitation vendredi avec toutes les signatures. J'allais en informer demain le Conseil communal. On peut dire que la rubrique "Patinoire" va cette fois-ci se stabiliser.

Vous pouvez aussi remarquer une nouvelle ligne budgétaire. Il s'agit des revenus en lien avec les locaux de la Fédération suisse de Basketball, puisque ces locaux sont gentiment terminés. Il est fort probable qu'ils pourront rentrer au mois de mars, donc probablement neuf mois comptabilisés.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Employés communaux en contrat de durée déterminée (CDD)

Rugo Claudio (PA). J'aimerais donner une information aux nouveaux arrivés au Conseil général. M. M. Page avait parlé d'une comparaison avec la Chaux-de-Fonds pour les places de travail. Justement, les 20 personnes qui sont en contrat CDD à l'école des P'tits artistes, ainsi que tous les employés des Bains de la Motta qui sont comptabilisés ici sur cette rubrique de 245'000 francs (920.3635.01 "Bains de la Motta SA") ne bénéficient pas des conditions. Je pense qu'à la Chaux-de-Fonds, si je ne me trompe M. M. Page, les employés de piscine sont des employés communaux comme les artistes aussi.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

X. AIDE SOCIALE (pages 125 et 126)

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale. Contrairement à ce que l'on pourrait pu s'attendre, les chiffres de l'Aide sociale n'ont pas clairement augmenté l'année passée. Il s'agit d'un phénomène observé dans la plupart des villes suisses, qui est très probablement en lien avec les aides fédérales qui sont toujours en place. Nous n'avons pas d'indices clairs pour évaluer à quoi nous devons nous attendre l'année prochaine. C'est pourquoi le budget se fait sur la base des projections de l'année 2021. Nous prévoyons de légères augmentations par rapport au budget normal, ou avant pandémie, dans quelques postes.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

1110.3637.02 Primes LAMal des bénéficiaires

1110.3637.08 Forfaits d'entretien LASoc

Piller Nadège (PS). Mon intervention consiste en une simple question relative à la rubrique 1110 Aide sociale. Au sein du groupe socialiste, il y a eu quelques préoccupations à la vue de la baisse des montants alloués à certaines prestations, notamment le paiement des primes LAMal,

rubrique 1110.3637.02 (page 125), qui baisse de plus de 10%, puis la rubrique 1110.3637.08 "Forfaits d'entretien LASoc" (page 126), qui est imputée d'une grande baisse de 940'000 francs. Cette baisse fait l'objet d'une explication dans le Message, qui nous a semblée, à première vue, un tout petit peu abstraite. Nous voulons juste nous assurer que cette nouvelle présentation du budget n'ait pas une réelle incidence sur les prestations. Vous l'avez déjà fait en partie, mais pouvez-vous nous confirmer que les prestations ne se verront pas affectées?

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale. Je peux vous le confirmer, oui.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XI. CURATELLES D'ADULTES (page 127)

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale. Pour les Curatelles d'adultes, il n'y a pas de grands changements à annoncer et le fonctionnement reste stable. L'augmentation des traitements s'explique par un poste de juriste qui a été attribué à ce Service en 2021 et les augmentations ordinaires. Nous sommes également, comme pour l'Aide sociale, dans les normes fédérales de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COMPA). Nous pouvons constater pour la première fois un équilibrage entre les nouveaux mandats que nous recevons et les fins de mandats. La pandémie en est probablement une des raisons de cette évolution, notamment avec malheureusement plus de décès. Cependant, nous pouvons aussi annoncer des levées de mesures, ce qui est plus positif.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XII. RESSOURCES HUMAINES (page 129)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

1310.3090.00 Formation et perfectionnement du personne

Krienbühl David (PLR). Ce sera notre dernier amendement pour montrer un petit peu que l'on peut faire des efforts sur les dépenses. Cela a été à maintes reprises évoqué ce soir, les dépenses explosent. Aussi, le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de 200'000 francs pour la rubrique 1310.3090.00 "Formation et perfectionnement du personnel" (page 129). Nous sommes conscients que c'est important, mais restons raisonnables avec ces dépenses afin de nous ramener au niveau de charge du budget 2020 concernant cette rubrique.

Indexation des salaires

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). J'ai juste une remarque. Les employé-e-s de la Ville de Fribourg n'ont eu aucune indexation ou revalorisation salariale depuis le 1^{er} janvier 2012, soit depuis dix ans. Durant cette même période, les employé-e-s de l'Etat de Fribourg ont eu, eux droit à trois valorisations salariales. Ce n'est pas énorme, il est vrai. Un Etat de Fribourg dont le Département des finances a été dirigé pendant ces dix ans par M. Georges Godel, notoirement connu pour

avoir une peine féroce à délier sa bourse. S'il est vrai que l'indice des prix à la consommation, sur lequel se fie le Conseil communal, a peu évolué depuis 2012, il a pris méchamment l'ascenseur ces derniers mois. On le ressent lorsque l'on fait ses courses ou quand on est amené à faire un plein d'essence. Moi qui roule à vélo, je le vois très bien. Vu la conjoncture actuelle, la situation est appelée à durer. C'est pourquoi l'Assemblée du personnel de la Ville de Fribourg s'est prononcée en faveur d'une adaptation des salaires réels de 1.5%. Or, on l'a compris ce soir, les différents Services de la Ville ont dû se serrer la ceinture. Il a fallu se fixer des priorités encore plus précises et cette revalorisation n'en n'a jamais fait partie. Il ne semble donc pas possible de répondre à cette revendication cette année. C'est pourquoi on va l'évoquer l'année prochaine. Il s'agira donc, dans le budget de l'an prochain, d'intégrer cette possible revendication afin de répondre aux besoins des employé·e·s de la Ville de Fribourg et de leur faire comprendre à quel point on compte sur eux.

Rotation du personnel

Rugo Claudio (PA). Encore une fois, on a un intervenant qui a oublié de mentionner ses liens d'intérêts, étant donné qu'il est professeur à la Ville de Fribourg.

Je continue, juste pour faire remarquer qu'il y a une rotation des Chefs de Service assez importante à la Ville de Fribourg. Que fait l'administration communale pour donner un climat serein? On a eu d'abord l'Architecte de Ville qui est partie en préretraite, à 58 ans. Prochainement, c'est la Cheffe de Service des Ecoles -d'après ce mes informations- qu'il faudra remplacer pour la deuxième fois. Elle n'aura pas fait très long. Souvent, on parle de ressources de personnel, mais fidéliser les employés est une chose très importante.

Steiert Thierry, Syndic. J'essayerai d'être le plus bref possible puisque l'heure des derniers bus et trains approche. Pour répondre à M. D. Krienbühl, évidemment que nous nous opposons à une réduction de ce montant. Dans ce montant-là, nous avons réuni tous les budgets de formation du personnel de la Ville, qui comporte entre 600 et 700 personnes, je le rappelle. Nous avons calculé que ce qui serait un budget raisonnable et suffisant pour assurer une bonne formation et une formation continue de tout le personnel. Ce serait plutôt de l'ordre de grandeur de 600'000 francs et non pas de 450'000 francs. On a raisonnablement limité ce montant à 450'000 francs. Il ne faut pas le réduire car cela donnerait un mauvais signal à notre personnel. On souhaite qu'il puisse se former correctement et faire de la formation continue.

Deuxième remarque concernant M. J.-M. Pellaux. Effectivement, M. C. Rugo, vous avez raison. En tout cas, pour ce qui concerne le Grand Conseil, on a l'habitude de déclarer nos liens d'intérêts avant d'intervenir et cela serait souhaitable qu'on le fasse aussi au Conseil général. J'aimerais juste revenir sur la revendication relayée par M. J.-M. Pellaux. Tout d'abord, vous prétendez que c'est l'Assemblée du personnel qui nous a transmis cette demande d'augmentation salariale. Je préciserai que l'Assemblée du personnel est une désignation volontairement fautive. Il s'agit tout simplement de l'Assemblée des membres du personnel qui sont affiliés au SSP (Syndicat des Services publics) et qui ne représentent qu'une partie minoritaire du personnel. De plus, vous prétendez qu'il n'y a eu aucune revalorisation salariale depuis 11 ans. Depuis 2011, effectivement, il n'y a pas eu d'adaptation en fonction de l'indice des prix à la consommation puisque c'est la méthode choisie par toutes les collectivités publiques. A ma connaissance, aucune autre commune du canton n'a indexé des salaires pour le budget 2022. Que l'Etat l'ait fait, c'est dû à certains éléments qui divergent de la méthode de la

Ville de Fribourg. Il y a effectivement eu des légères adaptations. J'aimerais quand même relever qu'en 2019, nous avons eu une refonte complète du règlement du personnel et du système salarial, ce qui a conduit pour environ un quart à un tiers du personnel à une revalorisation des salaires, certes, légère pour certains mais quand même. Dans le cadre de cette définition de nouvelle grille salariale, on a aussi identifié certains salaires qui étaient trop élevés. On n'a absolument pas procédé à une réduction de salaires, on les a tout simplement bloqués jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil de leur courbe salariale. Enfin, la grille salariale de la Ville de Fribourg, que vous pouvez d'ailleurs trouver tout à la fin du Message, en page 148, a donc été redéfinie en 2019 et est parfaitement attractive. La preuve, c'est que nous recevons grand nombre de dossiers de candidature dès que nous mettons un poste au concours. Nous avons donc des salaires qui sont parfaitement conformes et qui sont attractifs. Il s'agit aussi de ne pas oublier que les salaires profitent d'une augmentation de palier annuel. Nous avons une augmentation, contrairement à l'Etat, qui n'est pas linéaire, mais qui est, durant les cinq premières années, une augmentation de trois échelons et de la sixième à la dixième année de deux échelons et à partir de la dixième à la vingtième année d'un échelon. Il y a donc des augmentations qui sont pratiquées et la non-indexation ne touche que les personnes qui sont au plafond, donc qui arrivent au plafond de leur classe salariale et qui bénéficient de salaires relativement confortables, même très confortables pour certains. Pour le moment, il n'est donc clairement pas envisageable, sinon de complètement changer la méthode, d'augmenter les salaires dans l'état actuel.

M. C. Rugo, je crois que vous faites erreur si vous évoquez une rotation excessive des Chefs de Service. Il y en a un qui est parti à la retraite tout récemment, et qui tout naturellement a été remplacé. Il y en a d'autres qui partent, effectivement, mais si on prend les 14 Chefs de Services, je crois qu'il y a une stabilité qui est très bonne et on a aussi une bonne cohésion au sein de la conférence des Chefs de Service, ça je peux vous l'assurer.

Le Vice-Président. M. J.-M. Pellaux, vous demandez encore la parole. Vous avez seulement le droit de rectifier une inexactitude manifeste. On ne fait pas là une discussion élargie sur le thème.

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Il y a eu deux erreurs successives. Certes, je travaille comme enseignant en ville de Fribourg, mais je suis salarié de l'Etat de Fribourg et non de la Ville de Fribourg. Il y a donc aucun conflit d'intérêt là autour.

Le Vice-Président. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre demande d'amendement?

Krienbühl David (PLR). Oui.

Vote

Opposée à l'amendement de M. David Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, proposant de diminuer de 200'000 francs la rubrique 1310.3090.00 "Formation et perfectionnement du personnel", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 47 voix contre 18 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 47 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical): 18 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jordan Simon (CG-PCS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XIII. SERVICE JURIDIQUE (page 131)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1409.3010.00 Traitements

Rugo Claudio (PA). J'ai un lien d'intérêts concernant cette rubrique, comme vous le savez tous. Il y a des traitements sous la rubrique 1409.3010.00 de 69'496 francs (page 131). D'un côté, on a un Service juridique qui est passé de un, deux, voire trois en lien avec la complexité des dossiers et, de l'autre côté, on mandate des juristes ou avocats privés. Par la même occasion, M. le nouveau secrétaire de la Commission des naturalisations est justement un employé juriste de la Ville. D'un côté, on donne du travail de secrétariat aux juristes et, de l'autre côté, on engage des juristes privés ou des avocats. Je trouve que ce n'est pas vraiment bon pour la Ville, ni économiquement, ni au niveau de l'image.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XIV. AGGLOMERATION (page 133)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Statuts de l'Agglomération et lignes de bus TPF

Giller Christophe (UDC). Comme chaque année, le budget de l'Agglomération est très succinct, dû aux charges liées. En tant que Conseiller de l'Agglomération, ce chapitre m'interpelle. En effet, pourquoi la Ville paye toujours plus de 65% de l'exploitation du réseau de bus alors que ce dernier s'étend de plus en plus dans les autres communes. Les statuts datent non seulement de l'avant 26 septembre 2021, mais également du siècle passé, à l'époque de la CUTAF. Cette clé de répartition provient encore d'une époque où les seules lignes hors de la ville étaient les lignes 6 Moncor, 6a Les Dailles et 6b Les Biches.

Ne serait-il pas le moment de revoir ces statuts?

Concernant les montants au budget 2022, nous remarquons que non seulement le Conseil d'agglomération n'a pas encore approuvé le budget, mais également que les TPF n'ont pas encore signé le contrat et que le réseau tel que présenté est en partie déjà en service depuis hier.

Concernant les modifications en ville, nous remarquons que la ligne 7 sera prolongée à Villars-sur-Glâne via Beaumont. Cela peut paraître attractif, mais qu'en est-il des résidents de la Villa Beausite qui seront dépourvus d'arrêt de bus?

Mettre une ligne de bus sur la route de la Fonderie n'est pas judicieux. Cette route est constamment congestionnée. Une voie de bus dans un sens ne résout qu'à moitié le problème. Dans le sens Beaumont – Pérolles, les bus seront dans les embouteillages et prendront au moins 15 minutes de retard! Il faudra donc ajouter des bus dans le réseau afin de conserver l'horaire. De plus, les feux nouvellement installés au carrefour de Beaumont ne priorisent pas les véhicules qui vont tout droit. C'est-à-dire que les bus resteront plusieurs minutes arrêtées au feu rouge. Cela est inacceptable. Nous soulignons également que la suppression de la boucle de Beaumont n'est pas en faveur des habitants de la ville, mais uniquement de ceux de Villars-sur-Glâne, qui ne paient pas suffisamment pour le réseau. D'ailleurs, est-ce que la clé de répartition tient compte du prolongement de la ligne 7 à Villars-sur-Glâne?

Enfin, pour terminer, je remarque que la ligne 6 n'est toujours pas séparée en deux. Pourquoi garder la desserte de Musy via le Windig, alors que la logique voudrait qu'il y ait deux lignes?

Charges liées

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Wir befinden uns in einem Kapitel, das mir sehr am Herzen liegt und das ausschliesslich gebundene Ausgaben enthält. Mit anderen Worten: Ausgaben, auf die wir nicht im geringsten Einfluss haben. Auch der Gemeinderat wird nicht müde darauf hinzuweisen, dass ihm die Hände gebunden sind. Ich erlaube mir hier einen Wink mit dem Zaunpfahl, meine Damen und Herren. Die Stadt ist in den Organen der Agglomeration vertreten. Ja, wir verfügen über die uns zustehenden Sitze im Rat der Agglomeration - zwei Drittel davon sind mit Vertreterinnen und Vertretern der linken Generalratsmehrheit besetzt. Und ja, die Stadt ist auch im Agglomerationsvorstand vertreten. Hier besetzt die regierende Mehrheit sogar alle drei von drei Sitzen. Der städtische Polizeidirektor, die Baudirektorin und unser Stadtmann präsidieren innerhalb der Agglomeration die drei Aufgabenbereiche Wirtschaft, Raumplanung und Finanzen. Unsere Fraktion ruft den Gemeinderat auf seinen Einfluss auf die

Agglomerationsbehörden noch deutlicher geltend zu machen um das Ausgabenwachstum, das die Kassen der Stadt disproportional belastet, stärker als bisher zu begrenzen. Wir begrüßen in diesem Zusammenhang die Anstrengungen, die im Grossen Rat unternommen wurden um die Agglomeration auf eine breitere geographische Basis zu stellen.

En attendant la concrétisation de ces efforts, nous appelons les trois membres du Conseil communal qui représentent la Ville au sein du Comité de l'agglomération, mais aussi nos 12 collègues représentant la majorité politique au Conseil, de tirer les freins dans les travaux avec leurs collègues des communes voisines au sein de l'Agglomération. Ce forum de collaboration intercommunale fait énormément de bien. J'ai horreur, chaque année, d'entendre parler ici que nous n'avons aucune emprise sur ces charges liées. Cela péjore l'image de l'Agglomération, ce qu'il faut éviter à tout prix.

Le Vice-Président. Die Zeit ist leider abgelaufen. Besten Dank für ihr Verständnis.

Steiert Thierry, Syndic. En effet, cette rubrique est relativement brève et succinct comparée aux montants qui sont en jeu puisque l'on parle effectivement ici de plus de 10 millions de francs. M. C. Giller, qui a la chance d'être également membre du Conseil d'agglomération, pourra naturellement aussi intervenir jeudi soir lorsque j'aurai le plaisir de présenter le budget de l'Agglomération devant le Conseil de l'agglomération.

La remarque concernant la clé de répartition de la mobilité, effectivement est justifiée. Elle a d'ailleurs été identifiée, non seulement par les représentants de la Ville mais aussi par le Comité de l'agglomération puisque cela fait un certain temps que les discussions sont en cours pour modifier cette clé de répartition et pour la rendre plus conforme aux intérêts de la Ville, respectivement à la réalité du terrain telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je laisserai volontiers Mme A. Burgener Woeffray, qui est membre du Comité et qui préside le DAEM (dicastère de l'aménagement de l'environnement et de la mobilité), compléter au besoin. En tout cas, ces problèmes-là sont clairement identifiés. On peut imaginer que ce n'est pas une chose tout à fait simple et aisée de modifier ce genre de clé, vu que cela suppose une majorité des voix au minimum et que, comme vous l'avez dit à juste titre, nous sommes trois dans un gremium de 12 personnes. D'ailleurs, je pourrais aussi répondre puisque cela concerne aussi ce sujet-là. Herr B. Altermatt, das spielt überhaupt keine Rolle in welcher politischen Richtung die Vertreter der Stadt Freiburg sind, sei es im Agglomerationsrat oder im Agglomerationsvorstand, weil es hier mehr um die Vertretung der Interessen der Stadt geht und nicht um ideologische Fragen. Das scheinen sie immer noch nicht begriffen zu haben, aber ich werde es solange wiederholen bis sie es vielleicht auch begreifen.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Wir werden wirklich nicht müde diese Frage der Aufteilung "clé de répartition" zu traktandieren. Wir sind schon so weit vorgedrungen, dass das Thema jetzt im Vorstand behandelt wird. Warum kommen wir im Augenblick noch nicht weiter? Weil die Agglomeration, im Rahmen des Agglomerationsgesetzes in dieser Form abgeschafft werden soll und weil die Frage derzeit geprüft wird, ob in dieser Zwischenzeit die Statuten noch abgeändert werden können. Dieser Aufteilungsschlüssel ist in den Statuten verankert. Wir versichern ihnen, sobald diese Frage geklärt ist, werden wir Stadtvertreter uns dafür einsetzen, dass dieser Schlüssel neu aufgeteilt wird.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'aurais encore voulu juste répondre au Conseiller général C. Giller en lien avec l'arrêt Villa Beausite ou la suppression de la boucle de Beaumont. M. C. Giller, vous êtes Conseiller d'agglomération. La particularité d'un membre du législatif de l'Agglomération, est de pouvoir valider le Plan directeur de ce gremium. C'est le seul endroit puisque, dans le canton de Fribourg, les législatifs ne peuvent pas valider, par exemple, le Plan directeur cantonal pour les députés ou le Plan de l'aménagement local pour les Conseillers-lères généraux-ales. Au sujet de ces changements d'itinéraires, c'était au moment de la validation des itinéraires dans le cadre du PA2 et du PA3, que vous auriez dû prendre la parole. Bien sûr, je vous ai entendu. Toutefois, il faut savoir que l'Agglomération est en train de créer un réseau de bus pour le Grand Fribourg et que les particularités de l'antique réseau des transports fribourgeois, qui n'existe plus, est en train de disparaître. Je parle bien entendu des fins de lignes puisqu'aujourd'hui les lignes ne se terminent plus sur le territoire communal, mais continuent bien au-delà.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Le Vice-Président. Ich stelle fest, dass viele von uns am Aufbrechen sind und habe bestes Verständnis dafür, da es doch spät geworden ist. Das Kapitel "Budget par natures" wird auf morgen vertagt und die Beratungen werden für heute beendet.

Je vous remercie beaucoup pour votre endurance et votre discipline qui m'ont beaucoup aidé à gérer cette séance. On se retrouve demain soir à 19.00 heures dans cette salle. Je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne nuit.

La séance est levée. Il est 23.43 heures.

Fribourg, le 19 janvier 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Le Vice-Président:

Mario PAPAN

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

